

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNÉE 1888

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1888

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ A

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. LAGARDE

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1892

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1888

(37^e année.)

RAPPORT

A

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1888.

Le mouvement décroissant de la population a continué dans une assez notable proportion, ainsi que l'indiquent les tableaux ci-après, sauf pour le sexe masculin en Algérie.

	EFFECTIF au 31 décembre 1888.		EFFECTIF au 31 décembre 1887.	
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	SEXE masculin.	SEXE féminin.
Longues peines	12.705	1.497	13.292	1.692
Courtes peines	23.811	3.338	24.489	3.645
Education correctionnelle.	4.729	797	4.836	988
Totaux.	41.245	5.632	42.617	6.325
Totaux généraux.	46.877		48.942	

	POPULATION MOYENNE en 1888.		POPULATION MOYENNE en 1887.	
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	SEXE masculin.	SEXE féminin.
Longues peines.	13.088	1.590	13.798	1.751
Courtes peines.. . . .	23.451	3.747	22.926	3.947
Education correctionnelle.	4.710	970	4.913	1.044
Totaux.	41.249	6.307	41.637	6.742
Totaux généraux.	47.556		48.379	

	RÉPARTITION DE LA POPULATION MOYENNE en 1888.			
	FRANCE		ALGÉRIE	
Longues peines.	11.512	1.530	1.576	60
Courtes peines.	20.032	3.670	3.419	77
Éducation correctionnelle.	4.597	970	113	»
Totaux.	36.141	6.170	5.108	137
Total général.	42.311		5.245	
Total général.	47.556			

	JOURNÉES DE DÉTENTION en 1888.		JOURNÉES DE DÉTENTION, en 1887.	
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	SEXE masculin.	SEXE féminin.
France.	13.227.848	2.259.079	13.502.451	2.409.426
Algérie.	1.869.164	49.491	1.695.027	51.300
Totaux.	15.097.012	2.308.570	15.197.478	2.460.726
Totaux généraux.	17.405.582		17.658.204	

Les tableaux statistiques sont précédés d'un rapport où se trouvent consignés les renseignements qui ont paru le plus dignes de retenir l'attention, et les circulaires et autres documents adressés en 1888 aux agents du service pénitentiaire ont été réunis, comme les années précédentes, à la fin du volume.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

Les voitures cellulaires ont transféré, en 1888, 23.984 hommes ou jeunes garçons et 2.420 femmes ou jeunes filles: au total, 26.404 individus, soit 795 de plus qu'en 1887, dont 585 du sexe masculin et 210 du sexe féminin.

Les tableaux I et I^{bis} indiquent la destination donnée aux transférés de chaque département :

	Hommes	Femmes
Condamnés à la relégation.	1.036	—
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts, et aux ports d'embarquement.	917	521
Condamnés aux travaux forcés, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale.	4.730	579
<i>Transférés d'une prison départementale</i>		
Dans une autre prison départementale		
pour centralisation au chef-lieu de département.	4.819	792
revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.	2.079	103
pour les rapprocher de leur destination définitive.	534	58
pour divers motifs.	300	47
dans les asiles d'aliénés.	2	»
<i>Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale.</i>		
Dans un autre dépôt, une autre maison centrale ou un pénitencier agricole.	1.099	»
Dans les asiles d'aliénés.	23	3
Dans une prison départementale		
pour divers motifs.	329	»
pour les rapprocher de leur destination définitive, ou pour y subir leur peine.	1	2
<i>A reporter.</i>	15.869	1.736

<i>Report.</i>	15.869	1.736
Étrangers expulsés de France transférés aux frontières	4.611	497
<i>Condamnés libérés transférés</i>		
Dans les dépôts de mendicité	1.075	85
Dans leurs foyers	7	15
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine	26	»
<i>Jeunes détenus transférés</i>		
Du lieu du jugement à leur destination légale	1.330	»
D'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre	820	59
Transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre	245	28
Évadés des voitures	1	»
Totaux	23.984	2.420

Le nombre total de kilomètres parcourus a été de 1.053.807, inférieur de 324.239 au chiffre de l'année précédente.

Le tableau II se rapporte aux étrangers expulsés de France et reconduits aux frontières. Ils ont été au nombre de 5.108 (4.611 hommes et 497 femmes). La proportionnalité par nationalité et par sexe a été de :

	HOMMES		FEMMES	
	1888	1887	1888	1887
Allemagne	0,0	0,0	0,0	0,0
Angleterre	14,96	14,76	13,08	18,20
Autriche	0,61	0,69	1,01	1,85
Belgique	0,69	1,17	0,20	1,06
Espagne	29,62	30,02	32,99	31,66
États-Unis d'Amérique	10,56	11,77	11,27	9,76
Hollande et grand-duché de Luxembourg	0,85	0,80	0,80	0,53
Italie	1,67	1,93	4,23	4,75
Russie	29,95	29,82	29,78	25,07
Suisse	0,61	0,74	0,20	0,53
Turquie	10,41	8,09	6,44	5,80
	0,07	0,21	»	0,79
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

Parmi les départements qui ont fourni le plus grand nombre d'étrangers expulsés, on remarque pour les hommes :

La Seine	735
Le Nord	535
Les Bouches-du-Rhône	483
Le Rhône	232
Les Alpes-Maritimes	231
La Meurthe-et-Moselle	187
L'Hérault	97
Le Territoire de Belfort	96

et pour les femmes :

Le Nord	121
La Seine	96
Les Bouches-du-Rhône	39
Les Alpes-Maritimes	30
Le Territoire de Belfort	28
Le Rhône	22
Les Basses-Pyrénées	22

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

On comptait au 31 décembre 1888, de même que l'année précédente, 23 établissements, dont 18 pour les hommes et 5 pour les femmes.

FRANCE

HOMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1887 était de	11.547
Le nombre des entrées a été de	5.085
Ensemble	16.632
Celui des sorties de	5.737
Effectif au 31 décembre 1888	10.895

Soit 652 individus de moins qu'en 1887.

Si l'on ajoute à ces 10.895 détenus les 57 aliénés de Gaillon présents à la même date, on obtient un total de 10.952, contre 11.599 en 1887.

Les journées de détention, y compris celles du quartier spécial d'aliénés, s'élevaient à 4.111.983, correspondant à une population moyenne de 11.235 individus, au lieu de 4.360.566 journées et 11.947 individus en 1887.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les peines avaient été prononcées dans les proportions suivantes par les diverses juridictions :

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
Cours d'assises	5.756	52,83	53,88
Tribunaux correctionnels	4.539	41,66	41,07
— militaires	600	5,51	5,05
Totaux	10.895	100 »	100 »

Les détenus se divisaient ainsi entre les quatre catégories pénales :

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
Travaux forcés	11	0,10	0,14
Détention	135	1,24	1,16
Réclusion	3.444	31,61	30,74
Emprisonnement	7.305	67,05	67,96
Totaux	10.895	100 »	100 »

Le tableau ci-après présente une comparaison détaillée pour chaque espèce de peine entre les années 1887 et 1888 :

	NOMBRE	1888	1887	
		0/0	0/0	
TRAVAUX FORCÉS	Plus de 5 et moins de 10 ans...	4	36,36	43,75
	10 ans	»	»	25 »
	Plus de 15 à 20 ans	4	36,36	18,75
	A perpétuité	3	27,28	12,50
	Totaux	11	100 »	100 »
DÉTENTION	5 ans	8	5,93	1,49
	Plus de 5 et moins de 10 ans...	4	2,96	1,49
	10 ans	56	41,48	32,84
	Plus de 10 à 15 ans	29	21,48	15,67
	Plus de 15 à 20 ans	36	26,67	48,51
	Plus de 20 ans	2	1,48	»
Totaux	135	100 »	100 »	
RÉCLUSION	5 ans	1.750	50,81	48,34
	Plus de 5 et moins de 10 ans...	1.235	35,86	37,80
	10 ans	398	11,56	12,06
	Plus de 10 à 15 ans	11	0,32	0,22
	Plus de 15 à 20 ans	30	0,87	0,96
	A perpétuité	20	0,58	0,62
Totaux	3.444	100 »	100 »	

		NOMBRE	1888	1887
EMPRISON- NEMENT	1 an et 1 jour.....	622	8,51	7,62
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	2.150	29,43	28,38
	2 ans.....	1.659	22,71	21,80
	3 ans.....	984	13,47	14,35
	4 ans.....	585	8,01	7,77
	5 ans.....	1.121	15,35	17,31
	Plus de 5 à 7 ans.....	116	1,59	1,66
	Plus de 7 et moins de 10 ans...	20	0,27	0,42
	10 ans.....	32	0,44	0,62
	Plus de 10 à 15 ans.....	12	0,16	0,03
	Plus de 15 ans.....	4	0,06	0,04
Totaux.....		7.305	100 »	100 »

La durée des peines était généralement moindre qu'en 1887.

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III).

Ce tableau présente le classement en cinq catégories des crimes et délits, suivant le degré de perversité de leurs auteurs.

	NOMBRE	1888	1887
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage, etc.....	3.121	28,63	29,13
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écritures, suppression d'enfants, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide et d'avortement, etc.....	4.827	44,34	43,39
3 ^e Catégorie. — Évasion, faux dans les passeports, ivresse publique, mendicité, vagabondage.....	238	2,18	2,77
4 ^e Catégorie. — Adultère, attentat à la pudeur, bigamie, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou délit, outrage aux fonctionnaires, etc.	2.602	23,87	23,32
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpations de fonctions, homicide par imprudence, insoumission, désertion, etc.....	107	0,98	0,85
Totaux.....	10.895	100 »	100 »

Les crimes de la 1^{re} catégorie ont diminué de 0,5 p. 100; c'est la différence la plus sensible. Elle correspond avec l'atténuation des peines signalée plus haut.

On remarque également dans la composition de chaque catégorie un certain nombre de différences, parmi lesquelles il convient de relever les complicités d'attentat à la pudeur (51 au lieu de 222 en 1887), et les cas de rébellion, refus d'obéissance militaire, etc. (645 au lieu de 523).

Répartition par département. (Tableau IV).

Les 10.895 détenus provenaient :

De la France.....	9.938
De l'Algérie.....	848
Des colonies et protectorats.....	102
De la principauté de Monaco.....	7

La proportion de l'Algérie était de 77,8 p. 100, contre 7,66 en 1887; celle des colonies et protectorats de 0,93 p. 100 contre 0,77.

Les contingents les plus élevés étaient fournis par :

La Seine.....	1.776 soit 17,87 p. 100 contre 17,80 en 1887
Le Nord.....	491 — 4,94 — — 4,91 —
Les Bouches-du-Rhône.....	478 — 4,81 — — 5,01 —
La Seine-Inférieure ..	433 — 4,36 — — 4,37 —
Le Rhône.....	337 — 3,39 — — 3,14 —
La Somme.....	239 — 2,40 — — 1,84 —
La Gironde.....	206 — 2,07 — — 2,16 —
L'Hérault.....	198 — 1,99 — — 2,11 —
La Corse.....	192 — 1,93 — — 2,05 —

Ces proportions sont calculées sur l'ensemble des détenus de provenance française pour les deux années. C'est pourquoi les chiffres de 1887 reproduits ici diffèrent de ceux qui figurent sur le rapport imprimé de la statistique précédente.

Les départements ci-dessus représentaient, par rapport à la population totale de la France en 1886, les proportions ci-après :

Seine.....	7,75 p. 100
Nord.....	4,37 —
Bouches-du-Rhône.....	1,58 —
Seine-Inférieure.....	2,18 —
Rhône.....	2,02 —
Somme.....	1,44 —
Gironde.....	2,03 —
Hérault.....	1,15 —
Corse.....	0,73 —

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les condamnés de nationalité étrangère étaient au nombre de 1.065, au 31 décembre 1888, contre 1.279, au 31 décembre 1887, soit 9,77 p. 100 au lieu de 11,08 p. 100.

Voici la répartition par nationalité :

	1888	1887
Italie	442	485
Belgique	198	248
Allemagne	145	192
Suisse	82	86
Espagne	70	96
Angleterre	36	51
Autriche-Hongrie.....	28	43
États-Unis d'Amérique.....	23	18
Russie	10	14
Autres pays	31	46
Totaux	1.065	1.279

Age, durée de la captivité, état civil, religion et profession (Tableaux VI à IX).

Les renseignements relatifs à l'âge des détenus, à la durée de leur dernier séjour dans les établissements, à leur état civil, leur religion et leur profession, sont contenus dans les tableaux VI à IX, dont un résumé comparatif est placé ci-dessous :

	NOMBRE	1888	1887
<i>Age.</i>		0/0	0/0
Plus de 16 à 20 ans	956	8,77	8,47
— 20 à 25 —	2.155	19,78	19,63
— 25 à 30 —	2.451	22,50	22,28
— 30 à 40 —	2.791	25,62	24,84
— 40 à 50 —	1.512	13,87	14,26
— 50 à 60 —	688	6,32	6,83
— 60 à 70 —	283	2,60	3,07
— 70 ans	59	0,54	0,62
Totaux.....	10.895	100 »	100 »

Durée de la captivité.

	NOMBRE	1888	1887
		0,0	0,0
1 ^{re} année	4.051	37,17	35,57
2 ^o —	3.456	31,71	31,08
3 ^o —	1.579	14,49	15,48
4 ^o —	873	8,03	7,99
5 ^o —	480	4,41	5,55
Après la 5 ^e année	456	4,19	4,33
Totaux.....	10.895	100 »	100 »
<i>État civil.</i>			
Célibataires ou veufs { Saus enfant.....	7.230	66,36	66,96
{ Avec enfants.....	449	4,12	3,94
Mariés { Avec enfants.....	2.468	22,65	22,20
{ Saus enfant.....	748	6,87	6,90
Totaux.....	10.895	100 »	100 »
<i>Religion.</i>			
Catholiques	9.691	88,95	89,35
Protestants	354	3,25	3,19
Israélites	53	0,49	0,55
Mahométans	788	7,23	6,81
N'appartenant à aucun culte.....	9	0,08	0,10
Totaux.....	10.895	100 »	100 »
<i>Profession.</i>			
Propriétaires, rentiers	61	0,56	0,55
Professions libérales.....	279	2,56	2,61
Employés	561	5,11	4,79
Commerçants, fabricants.....	455	4,18	3,97
Professions alimentaires.....	363	3,33	3,32
Ouvriers d'atelier et de fabrique.....	999	9,17	9,73
Industries du bâtiment et du mobilier.....	1.858	17,06	16,78
Ouvriers agricoles, journaliers.....	4.961	45,54	45,15
Professions nomades.....	388	3,56	3,38
Militaires et marins.....	480	4,41	4,67
Vagabonds, mendiants.....	85	0,78	0,94
Individus à la charge de leurs familles...	405	3,72	4,11
Totaux.....	10.895	100 »	100 »

Antécédents judiciaires. — Relégation (Tableau X).

Le nombre des individus, détenus au 31 décembre 1888, ayant des antécédents judiciaires, était de 7.488, soit 68,73 p. 100. On en comptait 68,62 p. 100 en 1887.

775 condamnés devaient être relégués à l'expiration de leur

peine, parmi lesquels 732 étaient récidivistes proprement dits, aux termes de articles 56, 57 et 58 du Code pénal :

Relégables en vertu du § 1 ^{er} de l'art. 4 de la loi du 27 mai 1885.	161
— du § 2	34
— du § 3	417
— du § 4	163
Total	775

Les 6.713 individus non relégables se répartissaient de la manière suivante :

		NOMBRE	1888	1887
			0,0	0,0
Récidivistes proprement dits, tombant sous l'application des art. 56, 57 et 58 du C.P., condamnés antérieurement.	une fois	1.156	17,22	16,57
	deux fois	519	7,73	7,48
	trois fois	304	4,53	5,02
	quatre fois	203	3,03	2,62
	plus de quatre fois.	408	6,08	6,04
Condamnés antérieurement à un an et au-dessous.	une fois	1.115	16,62	18,06
	deux fois	835	12,42	11,81
	trois fois et plus ..	1.781	26,53	27,04
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle..		392	5,84	5,36
Totaux		6.713	100 »	100 »

Sur l'ensemble des détenus pourvus d'antécédents judiciaires, 3.322, soit 44,36 p. 100, étaient légalement récidivistes, au lieu de 46,69 p. 100 au 31 décembre 1887.

En outre, 2.369 condamnés devaient être soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

Les 10.895 détenus formaient les sept catégories suivantes, d'après la nature de leur peine, l'état de leur casier judiciaire et leur conduite pendant la détention :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	1888	1887
						0,0	0,0
1 dixième....	4	»	85	143	232	2,13	2,09
2 dixièmes...	3	»	167	267	437	4,01	3,70
3 — ...	2	»	451	508	961	8,82	8,67
4 — ...	1	»	2.717	1.295	4.013	36,83	35,35
5 — ...	1	135	24	5.014	5.174	47,49	49,35
6 — ...	»	»	»	23	23	0,21	0,84
7 — ...	»	»	»	55	55	0,51	»
Totaux ...	11	135	3.444	7.305	10.895	100 »	100 »

Instruction des condamnés à leur entrée dans les établissements
(Tableau XII).

Les chiffres ci-après présentent la comparaison de 1887 et 1888 :

	NOMBRE	1888	1887
		0,0	0,0
Illettrés	2.713	24,90	26,51
Sachant lire	1.531	14,05	12,49
— lire et écrire	3.541	32,50	33,89
— lire, écrire et calculer	2.419	22,20	21,04
Possédant l'instruction primaire complète..	455	4,18	4,05
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	236	2,17	2,02
Totaux	10.895	100 »	100 »

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

Les écoles comptaient :

Au 31 décembre 1887	2.700 élèves
Entrés pendant l'année	2.520 —
Ensemble	5.220 —
Sortis	2.688 —
Effectif au 31 décembre 1888	2.532 élèves

Les progrès de l'enseignement sont résumés dans le tableau suivant :

		NOMBRE des élèves.	1888	1887
			0/0	0/0
Illettrés.	Ayant appris à lire.....	190	66,37	68,20
	— à lire et à écrire..	243		
	— à lire, à écrire et à calculer.....	155	33,63	31,80
	Demeurés illettrés.....	298		
Sachant lire.	Ayant fait quelques progrès...	345	82,29	79,16
	Ayant appris à écrire.....	243		
	— à écrire et à calculer	211	17,71	20,84
N'ayant pas fait de progrès...	172			
Sachant lire et écrire.	Ayant fait quelques progrès...	635	83,46	81,88
	Ayant appris à calculer.....	430		
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	136	16,54	18,12
N'ayant pas fait de progrès...	238			
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant fait quelques progrès...	1.200	87,37	87,20
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	481		
	N'ayant pas fait de progrès....	243	12,63	12,80

Au total, 81,78 p. 100 des élèves avaient profité des leçons, au lieu de 81,41 p. 100 en 1887.

On peut encore, pour apprécier les résultats obtenus, comparer l'importance de chaque catégorie, au commencement et à la fin de l'année, entre elles et par rapport à l'année précédente.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1888 — 0/0		1887 — 0/0	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrés.....	886	298	16,97	5,71	15,51	4,93
Sachant lire.....	971	707	18,60	13,54	19,19	14,08
— lire et écrire.....	1.439	1.359	27,57	26,04	24,49	25,49
— au moins lire écrire et calculer.....	1.924	2.856	36,86	54,71	40,81	55,50
Totaux.....	5.220	5.220	100 »	100 »	100 »	100 »

On voit que la catégorie des individus sachant au moins lire, écrire et calculer avait augmenté, du commencement à la fin de l'année, de 18 p. 100, au lieu de 15 p. 100, environ en 1887.

Dans les bibliothèques, qui comptaient 30.657 volumes, les mises en lecture s'étaient élevées au chiffre de 245.955.

Grâces, commutations, libérations conditionnelles, récompenses (Tableau XIV).

1.368 mesures de clémence ont été prises en 1888 en faveur des condamnés détenus dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles: 1.081 sur la proposition de l'administration et 287 sur la demande des condamnés ou de leurs familles. En voici le détail :

Remises entières du restant de la peine.....	183	
Commutation {	des travaux forcés en réclusion..... 7	37
	de la réclusion en emprisonnement ... 30	
	de moins de 1 an 318	
Réduction... {	de 1 à 3 ans..... 155	516
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans 20	
	de 5 ans et plus..... 23	
Libération conditionnelle.....	624	
Remise de la relégation.....	5	
Remise de l'interdiction de séjour.....	3	
Total.....	1.368	

Les libérations conditionnelles, qui n'étaient qu'au nombre de 221 en 1887, avaient presque triplé en 1888, remplaçant dans une certaine mesure les réductions de peine et les grâces dont les chiffres s'étaient notablement abaissés.

Une remise de la relégation avait en outre été prononcée, accessoirement à une autre grâce, et 608 récompenses accordées à un certain nombre de détenus sous la forme de dixièmes supplémentaires sur le produit de leur travail.

État disciplinaire (Tableau XV).

On relève 18 condamnations encourues pendant la détention pour crimes ou délits commis dans l'intérieur des établissements :

	TRAVAUX FORCÉS	EMPRISON- NEMENT	TOTAL
Tentative d'incendie.....	1	»	1
— d'assassinat sur des codétenus ...	2	»	2
— de meurtre sur un codétenu	»	1	1
Meurtre de deux codétenus.....	»	1	1
Voies de fait envers le personnel supérieur.	»	3	3
Coups et blessures envers des gardiens ou contremaîtres.....	»	7	7
Coups et blessures envers des codétenus...	»	3	3
Totaux.....	3	15	18

En 1887, 17 peines avaient été prononcées, dont 8 aux travaux forcés et 9 à l'emprisonnement.

Le nombre des infractions punies par la justice disciplinaire des établissements s'est élevé au total de 49.917, contre 51.309 en 1887.

	NOMBRE	1888	1887
<i>Infractions.</i>			
		0,0	0,0
Larcins	473	0,948	0,89
Voies de fait envers le personnel supérieur.	3	0,006	0,014
Voies de fait envers les gardiens ou contre-maîtres.....	113	0,226	0,39
Voies de fait envers des codétenus.....	2.341	4,69	5,70
Rébellion, mutinerie.....	2.920	5,85	5,14
Actes d'immoralité.....	281	0,56	0,647
Infractions au silence.....	22.097	44,27	41,61
Refus de travail.....	1.117	2,24	2,37
Paresse, négligence dans le travail.....	5.004	10,02	8,55
Usage du tabac.....	2.754	5,52	7,32
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés..	2.773	5,55	6,199
Infractions diverses.....	10.041	20,12	21,17
Totaux	49.917	100 »	100 »
<i>Punitions.</i>			
Cellule.....	4.334	8,68	7,87
Salle de discipline.....	4.044	8,10	9,69
Pain sec.....	6.159	12,34	15,02
Autres privations alimentaires.....	17.008	34,07	32,46
Réductions de dixièmes.....	»	»	»
Amendes.....	9.950	19,94	14,44
Autres punitions.....	1.891	3,79	6,02
Réprimandes.....	6.531	13,08	14,50
Totaux	49.917	100 »	100 »

Ces punitions ont frappé 10.450 détenus, au lieu de 11.131 en 1887:

2.622	ont été punis	une fois.
1.893	—	deux —
1.920	—	trois —
4.015	—	quatre fois et plus.

Les détenus ont subi, en outre, pour des faits de moindre importance, ou à titre accessoire, les punitions suivantes :

Journées de cellule	{	Prévention, punition, consignation....	97.770
		Séquestration.....	12.276
		Observation et isolement.....	14.887
Journées de salle de discipline.....			32.973
Journées de privations alimentaires ...	{	à titre principal.....	59.384
		à titre accessoire....	40.175

Enfin 2 évasions ont été tentées et 24 consommées, dans les établissements ci-après :

	TENTATIVES d'évasion.	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réintégration	non suivies de réintégration
Beaulieu	»	1	2
Gaillon	»	1	»
Loos.....	»	»	1
Nîmes.....	1	»	»
Thouars.....	1	»	»
Castelluccio.....	»	4	5
Chiavari.....	»	6	4
Totaux.....	2	12	12

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était :

Au 31 décembre 1887 de.....	415	malades
Entrées.....	6.728	—
Ensemble.....	7.143	—
Sorties.....	6.751	—
Effectif au 31 décembre 1888.....	392	malades

Le tableau suivant présente une comparaison d'ensemble avec l'année précédente.

	1888	1887
Malades traités	7.143	7.243
Décès	308	331
Journées d'infirmerie.....	170.450	174.704
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	0/0 4,164	4,027
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	23 jours 86	24 jours 12
Rapport des décès au total des malades traités.	0/0 4,31	4,57
Rapport des décès à la population moyenne...	0/0 2,75	2,78

La proportion des journées d'infirmerie était légèrement plus élevée; sous tous les autres rapports, il y avait amélioration.

Eu égard au nombre des décès, les établissements se présentent dans l'ordre ci-après :

Castelluccio ..	6,166	p. 100 de la population moyenne contre	3,502	en 1887
Riom	5,210	—	2,828	—
Thouars	3,951	—	5,054	—
Fontevault ..	3,542	—	3,013	—
Eysses	3,153	—	4,884	—
Loos	2,837	—	1,423	—
Landerneau ..	2,707	—	0,988	—
Beaulieu	2,616	—	2,761	—
Chiavari	2,500	—	3,942	—
Nîmes	2,480	—	3,287	—
Melun	2,349	—	3,603	—
Embrun	2,298	—	3,198	—
Poissy	2,084	—	2,207	—
Albertville ..	1,847	—	1,890	—
Gaillon	1,832	—	1,543	—
Clairvaux	1,141	—	1,168	—

Voici, d'autre part, la liste des établissements classés selon le nombre des journées d'infirmerie :

Chiavari	9,200	p. 100 des journées de détention contre	8,479	en 1887
Eysses	5,813	—	4,402	—
Melun	5,319	—	5,939	—
Clairvaux	4,561	—	4,696	—
Fontevault ..	4,378	—	3,960	—
Embrun	4,036	—	3,706	—
Beaulieu	4,005	—	4,494	—
Poissy	3,839	—	3,453	—
Landerneau ..	3,792	—	3,015	—
Gaillon	3,789	—	3,554	—
Thouars	3,439	—	3,238	—
Riom	3,424	—	3,178	—
Nîmes	3,100	—	3,275	—
Castelluccio ..	2,742	—	2,878	—
Albertville ..	2,613	—	2,351	—
Loos	1,799	—	2,460	—

L'état sanitaire s'est amélioré, tant au point de vue des décès que des journées d'infirmerie, à Beaulieu, Clairvaux, Melun et Nîmes. Dans 10 établissements sur 16, les décès ont été moins fréquents ; dans 6 établissements seulement, les journées d'infirmerie moins nombreuses.

Pour la Corse, en particulier, on remarque une diminution sensible des décès à Chiavari et une forte augmentation à Castelluccio ; mais, de même que les années précédentes, Chiavari présentait la proportion la plus élevée des journées d'infirmerie.

1.731 détenus étaient entrés à l'infirmerie pour des maladies de l'appareil respiratoire, contre 1.623 en 1887, soit 25,73 p. 100 contre 24,08 p. 100 ; la proportion des décès est restée stationnaire.

Les autres maladies ne donnent lieu à aucune remarque importante.

On avait relevé dans les établissements 21 cas d'aliénation et 35 d'épilepsie.

A Gaillon, qui contient un quartier spécial pour le traitement de ce genre de maladies, l'effectif était :

Au 31 décembre 1887 de.....	52	malades
Entrés pendant l'année.....	37	—
Ensemble.....	89	—
Sortis	32	—
Effectif au 31 décembre 1888.....	57	malades

Le tableau ci-après indique la répartition des malades, selon le caractère de la maladie, la nature de la peine et l'âge des condamnés.

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	RÉPARTITION DES MALADES														
	MALADES au 31 décembre 1887	MALADES admis pendant l'année 1888.	TOTAL DES MALADES	SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE						SUIVANT L'ÂGE					
				Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés.	Travaux forcés commués en réclusion.	Peine capitale commuée en			de 20 à 30 ans.	de 30 à 40 ans.	de 40 à 50 ans.	de 50 à 60 ans.	de 60 ans et plus.
								Détention.	Réclusion.	Travaux forcés					
Manie	13	6	19	8	7	1	1	»	1	1	9	8	2	»	»
Mélancolie	3	1	4	2	1	1	»	»	»	»	2	2	»	»	»
Délires partiels	10	10	20	9	8	1	2	»	»	»	7	8	3	2	»
Folie alcoolique	3	1	4	2	2	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»
Paralyse générale alcoolique	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Folie épileptique	6	1	7	3	4	»	»	»	»	»	2	»	4	1	»
Démence simple	1	1	2	2	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»
Démence sénile	1	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
Démence paralytique	4	1	5	3	2	»	»	»	»	1	»	»	1	3	»
Non aliéné	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	41	23	64	30	26	3	3	»	1	1	23	18	14	4	5
Épileptiques	11	14	25	9	14	1	1	»	»	»	13	9	2	1	»
Simulateurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total général.....	52	37	89	39	40	4	4	»	1	1	35	27	16	5	5

Le total des journées de détention a été de 18.528, dont 11.621 pour les aliénés et 6.907 pour les épileptiques, soit une population moyenne de 51 individus.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le tableau XXIV fournit des renseignements détaillés sur le travail. Les résultats d'ensemble sont contenus dans les tableaux XXV à XXVII.

En 1888, les journées de travail ont formé un total de 2.669.839 pour les établissements de la France, de 260.834 pour les pénitenciers de la Corse, soit 71,3 p. 100 et 75,3 p.100 des journées de détention, au lieu de 69,9 p. 100 et 74,1 p. 100. La progression signalée en 1887 s'est accentuée d'une manière notable.

Le produit du travail a été d'une part de 3.080.516 fr. 69, de l'autre de 149.865 fr. 83; ces chiffres correspondent aux moyennes ci-après:

	1888		1887	
	MAISONS centrales.	PENITENCIERS agricoles.	MAISONS centrales.	PENITENCIERS agricoles.
Produit moyen par journée de travail.....	fr. 1 1538	fr. » 5745	fr. 1 1496	fr. » 5777
Produit moyen par journée de détention.....	» 8221	» 4326	» 8033	» 4278

Les établissements se classent dans l'ordre suivant d'après la moyenne de la journée de travail:

	fr.	contre	fr.	en	1887.
Melun.....	1 7326		1 6181		
Poissy.....	1 4323	—	1 6343		—
Nîmes.....	1 3821	—	1 2836		—
Riom.....	1 2893	—	1 2567		—
Loos.....	1 2770	—	1 3062		—
Clairvaux.....	1 1875	—	1 1924		—
Beaulieu.....	1 1441	—	1 1248		—
Gaillon.....	1 0346	—	1 0345		—
Albertville.....	» 9209	—	» 8387		—
Thouars.....	» 8933	—	1 0309		—
Eysses.....	» 8834	—	» 8093		—
Fontevault.....	» 8610	—	» 8406		—
Embrun.....	» 8430	—	» 8442		—
Landerneau.....	» 8208	—	» 7765		—
Chiavari.....	» 5776	—	» 5749		—
Castelluccio.....	» 5652	—	» 5852		—

Les moyennes se sont relevées dans 10 établissements. Le produit du travail a été réparti ainsi qu'il suit:

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION CONCÉDÉE aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE AU TRÉSOR		TOTAL
	Disponible.	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
Maisons centrales.....	fr. c. 791.975 01	fr. c. 637.323 82	fr. c. 1.446.204 85	fr. c. 341.175 49	fr. c. 163.837 52	fr. c. 3.080.516 69
Pénit. agricoles.....	38.297 65	29.357 95	»	»	82.030 23	149.865 23
Moyenne par journée de détention.....	fr. » 2114	fr. » 1710	fr. » 3059	fr. » 0910	fr. » 0437	fr. » 8221
Maisons centrales.....	» 1105	» 0853	»	»	» 2368	» 4326

Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de 1887.

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Voici le résumé du compte de pécule pour l'exercice 1888:

MAISONS CENTRALES		
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1887.....	197.940 46	968.308 80
Recettes.....	951.785 68	662.329 51
Ensemble.....	1.149.726 14	1.630.638 31
Dépenses.....	967.109 82	695.378 67
Avoir au 31 décembre 1888.....	182.616 32	935.259 64
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date.....	824 14	
Ensemble.....	183.440 46	
PÉNITENCIERS AGRICOLES		
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1887....	14.342 24	84.345 41
Recettes.....	44.208 70	30.267 65
Ensemble.....	58.550 94	114.613 06
Dépenses.....	46.535 61	32.680 17
Avoir au 31 décembre 1888.....	12.015 33	81.932 89
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date...	1.374 32	
Ensemble.....	13.389 65	

Voici les moyennes, par établissement et par détenu, comparées avec celles de 1887 :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1887
Melun.....	188 08		195 26	—
Riom.....	143 98	—	139 92	—
Beaulieu.....	138 45	—	138 57	—
Nîmes.....	134 45	—	113 78	—
Thouars.....	124 26	—	143 02	—
Poissy.....	122 82	—	142 67	—
Loos.....	111 47	—	101 64	—
Clairvaux.....	101 30	—	94 54	—
Gaillon.....	100 01	—	92 39	—
Eysses.....	96 64	—	90 39	—
Fontevrault.....	80 18	—	79 93	—
Embrun.....	77 95	—	73 03	—
Albertville.....	77 61	—	71 13	—
Landerneau.....	39 96	—	44 03	—
Chiavari.....	109 67	—	107 69	—
Castelluccio.....	93 81	—	86 83	—

La moyenne est plus faible dans 4 établissements, plus élevée dans 11 ; elle est restée stationnaire à Nîmes.

La moyenne générale était :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1887
Maisons centrales.....	111 93		110 42	—
Pénitenciers agricoles.....	105 91	—	102 46	—

Les dépenses effectuées par les détenus sur leur pécule disponible se sont élevées à la somme 888.851 fr. 44 pour la France et la Corse réunies ; savoir : 821.998 fr. 78 à titre de dépenses personnelles, 65.157 fr. 38 pour secours distribués à leurs familles et 1.695 fr. 28 à titre de restitutions.

Voici les moyennes comparées des dépenses personnelles.

	1888	1887
	fr.	fr.
Pain et autres aliments.....	» 1698	» 1660
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	» 0227	» 0242
Dépenses diverses.....	» 0083	» 0083
Totaux.....	» 2008	» 1985

Des vivres supplémentaires ont en outre été distribués gratuitement : par l'administration 35.284 fr. 30, et par les fabricants 2.215 francs ; soit une moyenne de 0 fr. 0092 par homme et par jour. La consommation supplémentaire de vivres s'élève ainsi à la moyenne journalière de 0 fr. 1790 au lieu de 0 fr. 1782 en 1887.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

Les libérations ont été au nombre de 4.480 :

Expiration de la peine.....	3.673
Grâce.....	183
Libération conditionnelle.....	624

La proportion des grâces et des libérations conditionnelles sur l'ensemble est de 18,01 p. 100, au lieu de 11,54 en 1887 et 8,47 en 1886.

On ne comptait que 105 libérations conditionnelles en 1886, et 221 en 1887 ; par contre, les grâces étaient respectivement au nombre de 370 et 345.

Le tableau suivant résume quelques unes des indications contenues dans la statistique sur l'état des libérés au moment de leur sortie :

	NOMBRE	1888	1887
Pourvus d'antécédents judiciaires.....	1.712	0/0	0/0
Soumis à l'interdiction de séjour.....	825	38,21	37,51
<i>Destination.</i>			
Expulsés comme étrangers.....	502	11,21	10,97
Incorporés.....	321	7,16	7,32
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	4	0,09	0,37
Dirigés sur leur ancien domicile.....	1.527	34,09	32,59
— sur une autre localité que leur ancien domicile.....	2.126	47,45	48,75
Totaux.....	4.480	100 »	100 »
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	204	4,55	3,45
Ayant du travail assuré.....	1.181	26,36	29,47
N'ayant pas de travail assuré.....	2.157	48,15	45,56
Hors d'état de travailler.....	105	2,35	2,72
Remis à des sociétés de patronage.....	6	0,13	0,14
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hopitaux.....	827	18,46	18,66
Totaux.....	4.480	100 »	100 »
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.....	943	21,05	22,84
— — — 60 à 100.....	905	20,20	24,07
— — — de plus de 100.....	1.061	23,69	26,72
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	1.534	34,24	25,62
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	37	0,82	0,75
Totaux.....	4.480	100 »	100 »

<i>Instruction.</i>			
	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
Illétrés.....	539	12,03	13,44
Sachant lire.....	524	11,70	13,17
— lire et écrire.....	1.054	23,53	22,50
— lire, écrire et calculer.....	1.518	33,88	32,98
Possédant une instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	845	18,86	17,91
Totaux.....	4.480	100 »	100 »

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1888 (Tableaux XXXII et XXXIII).

<i>Journées de détention.</i>				
	NOMBRE	1888	1887	
		0/0	0/0	
Travail en commun.....	2.918.313	71,29	70,03	
Travail à l'isolement.....	12.360	0,30	0,20	
Chômage faute de travail.....	69.044	1,69	2,14	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	10.875	0,26	0,30	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	168.593	4,12	4,75
	Jours fériés.....	518.492	12,67	12,53
	Prescription médicale.....	66.567	1,63	1,92
	Mauvais temps, réparations à l'outillage.....	9.050	0,22	0,47
Maladie.....	170.450	4,17	4,03	
Cellule {	A l'isolement sans travail..	18.239	0,44	0,34
	Par punition disciplinaire..	93.022	2,27	2,31
Salle de discipline.....	38.450	0,94	0,98	
Totaux.....	4.093.455	100 »	100 »	

<i>Population au 31 décembre 1888.</i>				
	EFFECTIF	1888	1887	
		0/0	0/0	
Travail en commun.....	9.111	83,62	85,64	
Travail à l'isolement.....	48	0,44	0,62	
Chômage faute de travail.....	364	3,35	1,65	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	49	0,45	0,47	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	341	3,13	3,06
	Prescription médicale.....	155	1,42	2,23
	Mauvais temps, réparations à l'ou- tillage.....	8	0,08	0,18
Maladie.....	392	3,60	3,59	
Cellule {	A l'isolement sans travail.....	98	0,90	0,32
	Par punition disciplinaire.....	248	2,26	1,83
Salle de discipline.....	81	0,75	0,41	
Totaux.....	10.895	100 »	100 »	

FEMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1887 était de.....	1.635
Entrées.....	619
Ensemble.....	2.254
Sorties.....	814
Effectif au 31 décembre 1888.....	1.440

Soit une diminution de 195 détenues.

Les journées de détention se sont élevées au total de 560.063, et la population moyenne ressort à 1.530, contre 615.911 journées et une population de 1.687 détenues en 1887.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les détenues se répartissaient de la manière suivante sous le rapport de la juridiction, au 31 décembre 1888 :

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
Cours d'assises.....	934	64,86	61,16
Tribunaux correctionnels.....	506	35,14	38,84
Totaux.....	1.440	100 »	100 »

Et sous le rapport de la pénalité:

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
Travaux forcés.....	510	35,42	35,78
Réclusion.....	180	12,50	11,01
Emprisonnement.....	750	52,08	53,21
Totaux.....	1.440	100 »	100 »

Le tableau ci-dessous indique la composition de chaque catégorie:

	NOMBRE	1888	1887	
		0/0	0/0	
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	154	30,20	28,37
	Plus de 5 et moins de 10 ans....	89	17,45	21,53
	10 ans.....	42	8,24	8,56
	Plus de 10 à 15 ans.....	45	8,82	8,89
	Plus de 15 à 20 ans.....	107	20,98	20, »
	A perpétuité.....	73	14,31	12,65
Totaux.....	510	100 »	100 »	
RÉCLUSION	5 ans.....	71	39,44	36,67
	Plus de 5 et moins de 10 ans....	71	39,44	41,11
	10 ans.....	29	16,12	17,22
	Plus de 15 à 20 ans.....	4	2,22	2,78
	A perpétuité.....	5	2,78	2,22
Totaux.....	180	100 »	100 »	
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	59	7,87	7,36
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	197	26,27	29,08
	2 ans.....	179	23,87	21,95
	3 ans.....	126	16,80	14,48
	4 ans.....	61	8,13	7,13
	5 ans.....	82	10,93	12,30
	Plus de 5 à 7 ans.....	5	0,67	0,46
	Plus de 7 et moins de 10 ans....	4	0,53	0,23
	10 ans.....	6	0,80	0,80
Plus de 15 ans.....	31	4,13	6,21	
Totaux.....	750	100 »	100 »	

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III^{bis}).

Les crimes et délits forment les 5 groupes ci-après:

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou délit, parricide, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.....	467	32,42	29,72
2 ^e Catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement ou d'infanticide, suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.....	479	33,27	36,70
3 ^e Catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc.....	11	0,76	1,04
4 ^e Catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre, etc.....	444	30,83	30,03
5 ^e Catégorie. — Homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infraction à des arrêtés d'expulsion, etc.....	39	2,71	2,51
Totaux.....	1.440	100 »	100 »

La première catégorie s'est accrue de 2,70 p. 100. Les différences principales portent sur les crimes de fausse monnaie, d'incendie et de meurtre.

Les crimes de complicité d'attentat à la pudeur étaient au contraire en décroissance, ainsi que les délits d'outrage public à la pudeur, d'escroquerie et de vol simple.

On compte 22 cas d'avortement, au lieu de 17 en 1887, et 64 cas de suppression d'enfant, au lieu de 62.

Répartition par département (Tableau IV).

Les 1.440 détenues provenaient de la France.

Les contingents les plus élevés avaient été fournis par:

La Seine.....	159	soit 11,04 p. 100	contre 13,08 p. 100	en 1887
L'Ille-et-Vilaine....	66	— 4,58	— —	5,20 — —
Le Calvados.....	59	— 4,10	— —	3,67 — —
La Gironde.....	41	— 2,85	— —	2,69 — —

L'Aisne.....	38	soit 2,64 p. 100	contre 2,08 p. 100	en 1887
Le Nord.....	36	— 2,50 —	— 3,06 —	—
La Seine-Inférieure	36	— 2,50 —	— 2,45 —	—
La Somme.....	36	— 2,50 —	— 2,63 —	—
Les Côtes-du-Nord.	35	— 2,43 —	— 2,45 —	—

Condamnées étrangères (Tableau V).

84 détenues appartenait à différentes nationalités, soit 5,83 p. 100 au lieu de 5,56 p. 100 en 1887.

Belgique.....	26	contre 26	en 1887
Allemagne.....	20	— 26 —	—
Italie.....	13	— 13 —	—
Suisse.....	11	— 12 —	—
Angleterre.....	5	— 7 —	—
Espagne.....	5	— 6 —	—
Autriche.....	1	— » —	—
Russie.....	1	— » —	—
États-Unis.....	2	— 1 —	—

Age, durée de la captivité, état civil, religion, profession (Tableaux VI, VII, VIII et IX^{bis}).

Les renseignements contenus dans la statistique à tous ces points de vue sont résumés ci-après :

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
<i>Age.</i>			
Plus de 16 à 20 ans.....	85	5,90	6,61
— 20 à 25 —.....	201	13,96	14,25
— 25 à 30 —.....	299	20,76	16,57
— 30 à 40 —.....	337	23,40	26,30
— 40 à 50 —.....	311	21,60	22,26
— 50 à 60 —.....	156	10,83	9,85
— 60 à 70 —.....	46	3,20	3,67
Plus de 70 ans.....	5	0,35	0,49
Totaux.....	1.440	100 »	100 »
<i>Durée de la captivité.</i>			
1 ^{re} année.....	564	39,17	34,62
2 ^e —.....	369	25,63	25,38
3 ^e —.....	150	10,42	11,68
4 ^e —.....	84	5,83	8,50
5 ^e —.....	88	6,11	5,02
Après la 5 ^e année.....	185	12,84	14,84
Totaux.....	1.440	100 »	100 »

	NOMBRE	1888	1887
<i>État civil.</i>			
		0/0	0/0
Célibataires, veuves ou divorcées. { Sans enfants... 548		38,06	37,49
{ Avec enfants... 319		22,15	24,40
Mariées..... { Avec enfants... 399		27,71	27,95
{ Sans enfants... 174		12,08	10,16
Totaux.....	1.440	100 »	100 »
<i>Religion.</i>			
Catholiques.....	1.409	97,85	98,04
Protestantes.....	28	1,94	1,71
Israélites.....	3	0,21	0,25
Totaux.....	1.440	100 »	100 »
<i>Profession.</i>			
Propriétaires, rentières.....	9	0,62	0,61
Exerçant des professions libérales.....	21	1,46	1,29
Employées.....	6	0,42	0,25
Commerçantes.....	80	5,56	5,50
Exerçant des professions alimentaires.....	16	1,11	1,47
Ouvrières d'atelier ou de fabrique.....	217	15,07	17,55
Employées dans l'industrie du mobilier.....	4	0,28	0,43
Exerçant des professions agricoles ou journalières.....	928	64,44	59,63
Exerçant des professions nomades.....	27	1,87	2,14
Mendiantes, filles publiques.....	43	2,99	4,28
A la charge de leur famille.....	89	6,18	6,85
Totaux.....	1.440	100 »	100 »

Antécédents judiciaires. — Relégation (Tableau X).

On comptait, au 31 décembre 1888, 689 détenues pourvues d'antécédents judiciaires, soit 47,85 p. 100 de l'effectif contre 45,38 en 1887.

Les relégables étaient au nombre de 95, dont 75 récidivistes proprement dites et 20 n'ayant encouru que des peines de moins d'un an ayant leur dernière condamnation.

Ces 95 femmes se répartissaient ainsi :

Relégables en vertu du § 1 ^{er} de l'art. 4 de la loi du 27 mai 1885.	»
— du § 2	9
— du § 3	33
— du § 4	53
Total.....	95

594 femmes non relégables avaient subi une ou plusieurs condamnations dans les proportions suivantes :

		NOMBRE	1888	1887
			0/0	0/0
Récidivistes proprement dites en vertu des articles 56, 57 et 58 du C. P., condamnées antérieurement.	une fois.....	53	3,68	5,87
	deux fois.....	23	1,60	2,76
	trois fois.....	23	1,60	1,90
	quatre fois.....	21	1,46	0,86
	plus de quatre fois ..	108	7,50	2,26
Condamnées antérieurement à un an et au-dessous.	une fois.....	131	9,09	9,05
	deux fois.....	68	4,72	5,20
	trois fois et plus	145	10,07	8,93
Ayant été enfermées seulement dans des établissements d'éducation correctionnelle.....		22	1,53	1,34
Totaux.....		594	41,25	38,17

En outre, 206 femmes devaient être soumises à l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine.

Parts attribuées sur le produit du travail (Tableau XI).

Les détenues formaient les six catégories ci-après :

		NOMBRE	1888	1887
			0/0	0/0
1	dixième.....	30	2,08	2,38
2	dixièmes.....	46	3,20	3,61
3	—.....	426	29,58	31,07
4	—.....	338	23,47	22,63
5	—.....	570	39,59	36,70
6	—.....	30	2,08	3,61
Totaux.....		1.440	100 »	100 »

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

Les détenues étaient ainsi réparties, sous le rapport de l'instruction à l'entrée dans les établissements :

		NOMBRE	1888	1887
			0/0	0/0
	Illettrées.....	465	32,29	37,49
	Sachant lire.....	186	12,92	14,31
	— lire et écrire.....	611	42,43	38,90
	— lire, écrire et calculer.....	155	10,77	8,38
	Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	23	1,59	0,92
Totaux.....		1.440	100 »	100 »

Enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'effectif des écoles était :

Au 31 décembre 1887, de.....	425 élèves
Entrées.....	228 —
Ensemble.....	653 —
Sorties.....	245 —
Effectif au 31 décembre 1888.....	488 élèves

A la même date, ces 408 élèves étaient classées de la manière suivante :

		NOMBRE	1888	1887
			0/0	0/0
	Illettrées.....	33	8,09	8, »
	Sachant lire.....	111	27,20	28,24
	— lire et écrire.....	123	30,15	26,35
	Recevant le complément de l'instruction primaire.....	141	34,56	37,41
Totaux.....		408	100 »	100 »

Les résultats de l'enseignement sont groupés dans le tableau ci-dessous. La première colonne comprend les détenues présentes au 31 décembre 1887 et celles qui sont entrées dans le courant de l'année, la deuxième colonne les détenues qui ont quitté l'établissement dans le courant de l'année et celles qui restaient à l'effectif des écoles au 31 décembre 1888.

	1888		1887	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrées.....	19,29	5,82	19,46	5,78
Sachant lire.....	28,48	26,65	23,98	26,24
— lire et écrire.....	26,50	29,40	28,49	28,63
— au moins lire, écrire et calculer.....	25,73	38,13	28,07	39,35
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Les bibliothèques contenaient 3.046 volumes, et le nombre des mises en lecture a été de 8.867, soit un peu plus de 6 volumes par femme détenue.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

346 mesures de faveur, à titre principal, ont été prises à l'égard des détenues dans le courant de 1888; elles se décomposaient ainsi :

Remise entière du restant de la peine.....		21	
Commutation. {	des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.....	7	} 33
	des travaux forcés en réclusion.....	2	
	— en emprisonnement.....	18	
Réduction. {	de la réclusion en emprisonnement.....	6	} 91
	de moins de 1 an.....	30	
	de 1 an à 3 ans.....	48	
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	5	
de 5 ans et plus.....	8		
Libération conditionnelle.....		199	
Remise de la relégation.....		2	
Total.....		346	

Il n'y avait eu en 1887 que 33 libérations conditionnelles, mais les autres mesures gracieuses s'étaient élevées au chiffre de 224 au lieu 147.

Relativement à la population moyenne 22,61 p. 100 des détenues avaient été graciées, soit définitivement, soit conditionnellement ou avaient obtenu des commutations et réductions de peine: en 1887, la proportion n'était que de 15,23 p. 100.

État disciplinaire (Tableau XV).

On a enregistré, en 1888, 1.780 fautes contre la discipline, au lieu de 2.419 en 1887.

	NOMBRE	1888	1887
<i>Infractions.</i>			
		0/0	0/0
Larcins.....	22	1,24	0,79
Voies de fait envers le personnel supérieur.....	1	0,06	»
— des surveillants ou des contremaitres.....	3	0,17	»
Voies de fait envers des co-détenus.....	20	1,12	1,20
Rébellion, mutinerie.....	56	3,15	3,22
Actes d'immoralité.....	4	0,22	0,99
Infractions au silence.....	820	46,07	53,91
Refus de travail.....	44	2,47	3,06
Paresse, négligence dans le travail.....	330	18,54	7,85
Usage du tabac.....	»	»	0,04
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	13	0,73	0,91
Infractions diverses.....	467	26,23	28,03
Totaux.....	1.780	100 »	100 »

	NOMBRE	1888	1887
<i>Punitions.</i>			
		0/0	0/0
Cellule.....	360	20,22	19,67
Pain sec.....	111	6,24	9,64
Autres privations alimentaires.....	694	38,99	37,49
Réduction de dixièmes.....	1	0,06	»
Amendes.....	186	10,45	9,88
Autres punitions.....	45	2,53	2,77
Réprimandes.....	383	21,51	20,55
Totaux.....	1.780	100 »	100 »

Les 1.780 infractions se répartissaient sur 572 détenues, qui avaient été punies :

Une fois.....	213
Deux fois.....	147
Trois fois.....	85
Quatre fois et plus.....	127
	<hr/> 572

Soit 37,39 p. 100 de la population moyenne, et 2,51 p. 100 de moins qu'en 1887.

Outre les punitions énumérées plus haut, on avait infligé 6.004 journées de cellule et 3.697 journées de privations alimentaires, dont 3.203 à titre de punition principale et 494 à titre accessoire.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Les infirmeries contenaient :

Au 31 décembre 1887.....	93 malades
Entrées.....	975 —
Ensemble.....	1.068 —
Sorties.....	987 —
Effectif au 31 décembre 1888.....	81 malades.

Voici quelques renseignements qui permettent d'apprécier l'ensemble de la situation sanitaire :

	1888	1887
Malades traités.....	1.068	1.281
Décès.....	33	53
Journées d'infirmerie.....	28.771	30.827
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	0/0 5,137	5,005
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	26 j. 939	24 j. 065
Rapport des décès au total des malades traités.....	0/0 3,089	4,137
Rapport des décès à la population moyenne....	0/0 2,157	3,141

Le nombre des journées d'infirmerie a été relativement plus élevé qu'en 1887, et la durée du séjour sensiblement plus longue ; mais le chiffre des décès avait diminué de plus des deux cinquièmes.

Les quatre maisons centrales se classent dans l'ordre suivant sous le rapport des décès à la population moyenne :

Montpellier.....	3,404 p. 100	contre	2,57 p. 100	en 1887
Rennes.....	3,373	—	3,89	—
Clermont.....	1,294	—	2,75	—
Cadillac.....	0,408	—	3,20	—

Et sous le rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention :

Montpellier.....	8,548 p. 100	contre	8,07 p. 100	en 1887
Clermont.....	5,949	—	5,47	—
Cadillac.....	4,510	—	5,03	—
Rennes.....	2,983	—	3 »	—

L'état sanitaire s'était amélioré dans les trois établissements de Clermont, Rennes et Cadillac, mais surtout dans ce dernier.

Sur 54 cas de fièvre, 39 avaient été constatés à Montpellier, un seul ayant entraîné la mort.

11 décès sur 33 ont été causés par des affections de l'appareil respiratoire.

18 détenues ont été traitées pour aliénation mentale et 2 pour épilepsie.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le nombre total des journées de travail s'est élevé à 413.719, soit 73,87 p. 100 des journées de détention, au lieu de 74,39 p. 100 en 1887.

Le service économique comptait dans ce chiffre pour 64.714 journées, soit 15,64 p. 100 du total, contre 15,03 en 1887. Au 31 décembre 1888, ce service occupait 187 femmes, soit 12,98 p. 100 de l'effectif.

Les autres journées se répartissaient ainsi :

Au lavage et repassage.....	41.610
A la préparation des cheveux.....	13.051
A la cordonnerie clouée.....	184
A la confection des corsets.....	155.364
A divers travaux de couture.....	138.796

La moyenne générale du produit du travail a été de 1 fr. 0161 par journée de travail, de 0 fr. 7506 par journée de détention, contre 1 fr. 0295 et 0 fr. 7658 en 1887.

Les quatre établissements étaient classés de la manière suivante.

Produit par journée de travail :

	1888	1887
fr.	fr.	
Montpellier.....	1 0780	1 1508
Clermont.....	1 0549	1 0381
Rennes.....	1 0017	1 0240
Cadillac.....	» 9203	» 9182

Produit par journée de détention:

	1888	1887
	fr.	fr.
Rennes	» 7738	» 7977
Clermout.....	» 7445	» 7367
Cadillac.....	» 7350	» 7304
Montpellier	» 7314	» 7989

Le produit total du travail a été de 420.369 fr. 60, dont voici la répartition :

	fr. c.	fr.	
Pécule { disponible.....	91.899 21	soit » 1641	} par journée de détention
{ réserve.....	82.250 42	— » 1469	
Portion concédée aux entrepreneurs.	246.219 97	— » 4396	
Totaux.....	420.369 60	— » 7506	

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le compte de pécule des détenues peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Disponible	Réserve
	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1887.....	36.967 72	218.527 06
Recettes.....	111.420 41	82.314 19
Ensemble.....	148.388 13	300.841 25
Dépenses.....	120.043 40	130.338 65
Avoir au 31 décembre 1888.....	28.344 73	170.502 60
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit.....	1 71	
Ensemble.....	28.346 44	

Les moyennes par détenue étaient de :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1887
Cadillac.....	189 17	—	182 98	—
Montpellier.....	132 »	—	173 58	—
Rennes.....	129 47	—	156 33	—
Clermout.....	126 46	—	135 43	—

et la moyenne générale de 138 fr. 09, au lieu de 156 fr. 27, en 1887.

Les condamnées ont dépensé sur leur pécule :

	fr. c.
Achat d'aliments.....	70.886 »
— d'effets d'habillement et menus ustensiles.....	15.872 29
Ports de lettres, frais d'actes notariés, etc.....	4.018 18
Total.....	90.776 47

soit 0 fr. 1620 par journée de détention contre 0 fr. 1625, en 1887.

De plus, 10.513 fr. 47, ont été prélevés sur le pécule pour secours aux familles et 46 fr. 61, pour effectuer des restitutions.

Les vivres supplémentaires distribués à titre gratuit par les fabricants se sont élevés à la somme de 2.190 francs.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

660 femmes ont été mises en liberté en 1888 : 440 à l'expiration de leur peine, 21 par suite de grâce, 199 conditionnellement ; ces deux dernières catégories formaient une proportion de 33,33 p. 100 sur l'ensemble des libérations, au lieu de 12,46 p. 100 en 1887.

La situation des libérées est résumée dans le tableau suivant :

	NOMBRE	1888	1887
		0/0	0/0
Pourvues d'antécédents judiciaires.....	191	28,94	39,10
Soumises à l'interdiction de séjour.....	144	21,82	12,77
<i>Destination.</i>			
Expulsées comme étrangères.....	30	4,55	4,52
Dirigées sur les hôpitaux.....	2	0,30	»
— leur ancien domicile.....	256	38,79	36,14
— une autre localité.....	372	56,36	59,34
Totaux.....	660	100 »	100 »
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	47	7,12	8,10
Ayant du travail assuré.....	354	53,64	46,10
N'ayant pas de travail assuré.....	213	32,27	35,67
Hors d'état de travailler.....	14	2,12	4,36
Remises à des sociétés de patronage.....	»	»	1,25
Expulsées ou dirigées sur les hôpitaux....	32	4,85	4,52
Totaux.....	660	100 »	100 »
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	132	20, »	26,17
— — — 60 à 100	119	18,03	19,32
— — — de plus de 100	234	35,46	34,58
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	173	26,21	18,84
Ayant reçu des secours de l'Etat, à leur sortie	2	0,30	1,09
Totaux.....	660	100 »	100 »

	NOMBRE	1888	1887
<i>Instruction.</i>			
		0/0	0/0
Illettrées.....	153	23,19	16,03
Sachant lire.....	84	12,72	19,32
— lire et écrire.....	228	34,54	35,05
— lire, écrire et calculer.....	171	25,91	26,64
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	24	3,64	2,96
Totaux.....	660	100 »	100 »

*Répartition des journées de détention
pendant l'année et de la population au 31 décembre 1888
(Tableaux XXXII et XXXIII).*

	NOMBRE	1888	1887	
<i>Journées de détention.</i>				
		0/0	0/0	
Travail en commun.....	411.688	73,51	74,32	
Travail à l'isolement.....	2.031	0,36	0,07	
Chômage faute de travail.....	960	0,17	»	
Repos {	Infirmes, vieillards, libérées..	28.700	5,13	5,05
	Jours fériés.....	75.171	13,41	13,23
	Prescription médicale.....	8.769	1,57	1,68
	»	»	0,01	
Maladies.....	28.771	5,14	5, »	
Cellules {	A l'isolement sans travail....	170	0,03	0,04
	Par punition disciplinaire....	3.803	0,68	0,60
Totaux.....	560.063	100 »	100 »	
<i>Effectif.</i>				
Travail en commun.....	1.235	85,76	86,36	
Travail à l'isolement.....	7	0,49	0,18	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivantes et libérées.....	74	5,14	5,51
	Prescription médicale.....	35	2,43	1,28
	Pour réparation à l'outillage..	»	»	0,61
Infirmerie.....	81	5,63	5,69	
Cellule.....	8	0,55	0,37	
Totaux.....	1.440	100 »	100 »	

ALGÉRIE

Mouvement général de la population (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1887 :

Était de.....	1.617 hommes,	57 femmes
Entrées.....	724 —	15 —
Ensemble.....	2.341 —	72 —
Sorties.....	834 —	15 —
Effectif au 31 décembre 1888.....	1.507 hommes,	57 femmes

Soit une différence en moins de 110 hommes :

Les journées de détention se sont élevées au total de 576.570, pour le sexe masculin, de 22.114 pour le sexe féminin, et la population moyenne à 1.575 d'une part, à 60 de l'autre, au lieu de 1.612 et 64 en 1887. Il y a donc diminution pour les deux sexes.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

L'effectif se décomposait de la manière suivante, sous le rapport de la juridiction :

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Cours d'assises.....	361	23,96	25,11	42	44
Tribunaux correctionnels....	606	40,21	40,14	12	11
Tribunaux militaires.....	540	35,83	34,75	3	2
Totaux.....	1.507	100 »	100 »	57	57

Et sous le rapport de la pénalité :

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Travaux forcés.....	1	0,07	0,06	31	30
Réclusion.....	702	46,58	44,09	6	6
Emprisonnement.....	804	53,35	55,85	20	21
Totaux.....	1.507	100 »	100 »	57	57

Voici la répartition des détenus suivant la durée des peines :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887	
		0/0	0/0			
TRAVAUX FORCÉS	5 ans	»	»	9	13	
	Plus de 5 et moins de 10 ans.	»	»	3	»	
	10 ans	»	»	4	2	
	Plus de 10 à 15 ans	»	»	4	3	
	Plus de 15 à 20 ans	1	100	100	3	3
	A perpétuité	»	»	»	8	9
Totaux	1	100	100	31	30	
RÉCLUSION	5 ans	496	70,65	64,66	3	3
	Plus de 5 et moins de 10 ans.	76	10,83	14,86	2	3
	10 ans	129	18,38	20,34	»	»
	Plus de 10 à 15 ans	1	0,14	0,14	1	»
Totaux	702	100 »	100 »	6	6	
EMPRISON- NEMENT	1 an et un jour	310	38,56	28,46	6	1
	Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans	146	18,16	19,05	1	1
	2 ans	159	19,78	28,13	3	6
	3 ans	77	9,58	14,94	1	4
	4 ans	31	3,85	0,90	2	2
	5 ans	74	9,20	7,97	7	7
	Plus de 5 à 7 ans	2	»	»	»	»
	Plus de 7 et moins de 10 ans.	1	0,87	0,55	»	»
	10 ans	4	»	»	»	»
	Plus de 10 à 15 ans	»	»	»	»	»
Plus de 15 ans	»	»	»	»	»	
Totaux	804	100 »	100 »	20	21	

Faits qui ont motivé les condamnations.

(Tableaux III et III bis).

Les crimes ou délits étaient groupés ainsi qu'il suit, d'après le degré de perversité de leurs auteurs :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc.	574	38,09	43,23	27	24
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc.	676	44,86	44,54	17	17
3 ^e Catégorie. — Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, faux dans les passeports, etc.	11	0,73	»	»	»
4 ^e Catégorie. — Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.	217	14,40	11,44	13	16
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.	29	1,92	0,99	»	»
Totaux	1.507	100 »	100 »	57	57

On compte, en ce qui concerne les hommes, 112 cas de vol qualifié de moins qu'au 31 décembre 1887, dans la première catégorie; dans la quatrième, 19 attentats à la pudeur et 11 viols, au lieu de 9 et 3, 119 délits de coups et blessures au lieu de 97, 52 délits d'outrages ou de rébellion au lieu de 29, 15 meurtres au lieu de 47.

Pour les femmes, on remarque 9 assassinats, 10 meurtres et 12 infanticides, contre 12, 3 et 13 en 1887.

Répartition par département (Tableau IV).

Les hommes, par leur origine, se répartissaient ainsi :

	NOMBRE		1888		1887	
			0/0		0/0	
Provenant de la France.....	146	9,69		8,47		
— du département d'Alger.....	592	39,28		47,43		
— — de Constantine.....	376	24,95		26,35		
— — d'Oran.....	291	19,31		11,75		
— des colonies et protectorats.....	93	6,17		6, »		
— des armées en campagne.....	9	0,60		»		
Totaux.....	1.507	100 »		100 »		

Le pénitencier de Berrouaghia est affecté aux détenus d'Alger et d'Oran, la maison centrale de Lambèse à ceux d'Alger et de Constantine.

Les femmes provenaient :

D'Alger.....	21	contre	30	en	1887
De Constantine.....	13	—	10	—	
D'Oran.....	20	—	17	—	
Des colonies ou protectorats.....	3	—	»	—	

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les établissements d'Algérie contenaient 283 hommes et 16 femmes de nationalité étrangère.

	HOMMES		FEMMES	
	1888	1887	1888	1887
Allemagne.....	40	46	»	»
Angleterre.....	6	9	1	»
Autriche-Hongrie.....	4	2	»	»
Belgique.....	69	51	»	»
Danemark.....	»	1	»	»
Espagne.....	40	39	6	5
A reporter.....	159	148	7	5

	HOMMES		FEMMES	
	1888	1887	1888	1887
Report.....	159	148	7	5
Grèce.....	1	»	»	»
Italie.....	49	58	4	1
Pays-Bas.....	1	»	»	»
Portugal.....	»	1	»	»
Russie.....	2	»	»	»
Suisse.....	25	19	»	»
Turquie.....	1	»	»	»
Etats d'Afrique.....	43	53	2	4
Etats-unis d'Amérique.....	1	1	»	»
Autres Etats d'Amérique.....	1	»	»	»
Asie et Océanie.....	»	»	3	»
Totaux.....	283	280	16	10

La proportion des étrangers sur l'ensemble de la population des deux sexes était de 19,12 p. 100, au lieu de 17,32 p. 100 au 31 décembre 1887.

Age, état civil, religion, profession (Tableaux VI à IX bis).

Voici la répartition des détenus au 31 décembre 1888, à ces différents points de vue :

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Plus de 16 à 20 ans.....	45	2,99	1,92	4	2
— de 20 à 25 ans.....	619	41,08	36,85	7	3
— de 25 à 30 ans.....	474	31,45	33,83	9	11
— de 30 à 40 ans.....	310	20,57	22,70	21	23
— de 40 à 50 ans.....	49	3,25	3,53	9	10
— de 50 à 60 ans.....	7	0,46	0,86	6	7
— de 60 à 70 ans.....	3	0,20	0,31	1	1
de 70 ans.....	»	»	»	»	»
Totaux.....	1.507	100 »	100 »	57	57

Age (Tableau VI).

État civil (Tableau VII).

Célibataires, veufs ou divorcés
Mariés

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Sans enfant	1.110	73,66	75,39	13	11
Avec enfants	34	2,26	2,04	17	25
Avec enfants	244	16,19	14,96	16	13
Sans enfant	119	7,89	7,61	11	8
Totaux	1.507	100 »	100 »	57	57
<i>Religion</i> (Tableau VIII).					
Catholiques	787	52,22	50,16	23	22
Protestants	52	3,45	3,96	»	»
Israélites	30	1,99	2,72	1	2
Mahométans	628	41,67	42,42	33	33
Sans culte	10	0,67	0,74	»	»
Totaux	1.507	100 »	100 »	57	57
<i>Professions</i> (Tableaux IX et IX ^{bis})					
Propriétaires, rentiers	6	0,40	0,06	»	»
Professions libérales	16	1,06	1,18	»	»
Employés	59	3,92	1,36	»	»
Commerçants, fabricants	52	3,45	3,28	1	1
Professions alimentaires	59	3,92	2,60	1	2
Ouvriers d'ateliers, de fabriques	93	6,17	2,16	4	5
Ouvriers agricoles, journaliers	197	13,07	4,58	»	»
Industrie du bâtiment, du mobilier	786	52,16	43,84	38	36
Nomades	27	1,79	1,79	2	2
Militaires et marins	145	9,62	32,59	»	»
Vagabonds, mendiants, filles publ.	1	0,06	2,85	2	2
A la charge de leur famille	66	4,38	3,71	9	9
Totaux	1.507	100 »	100 »	57	57

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Les détenus pourvus d'antécédents judiciaires étaient au nombre de 845 hommes et 6 femmes, parmi lesquels 41 individus du sexe masculin devaient subir la relégation à l'expiration de leur peine. En 1887, on comptait 860 hommes, dont 26 relégués, et 7 femmes, dont une reléguée.

Relégués
Non Relégués
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Relégués	41	4,85	3,02	»	1
Non Relégués	386	45,68	44,19	5	5
Ayant subi antérieurement des peines d'un an et au-dessous	365	43,20	46,98	1	1
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle	53	6,27	5,81	»	»
Totaux	845	100 »	100 »	6	7

La proportion des détenus pourvus d'antécédents judiciaires, sur l'ensemble de l'effectif, était de 56,07 p. 100 pour les hommes, et de 10,53 p. 100 pour les femmes, contre 53,18 et 12,28 en 1887.

409 hommes et 11 femmes devaient être soumis à l'interdiction de séjour après leur libération.

Parts attribuées sur le produit du travail (Tableau XI).

Les condamnés recevaient de 1 à 7 dixièmes, dans les proportions suivantes :

1 dixième	29	hommes,	»	femme
2 dixièmes	69	—	1	—
3 —	186	—	27	—
4 —	573	—	12	—
5 —	649	—	17	—
6 —	»	—	»	—
7 —	1	—	»	—

Totaux 1.507 hommes, 57 femmes

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

Au moment de l'entrée dans les établissements, les condamnés étaient ainsi répartis :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Illettrés	839	55,67	55,60	45	42
Sachant lire.....	40	2,66	2,97	»	»
— lire et écrire.....	359	23,82	23,75	5	5
— lire, écrire et calculer...	219	14,53	14,96	7	10
Possédant l'instruction primaire complète.....	34	2,26	1,67	»	»
Possédant une instruction supérieure.....	16	1,06	1,05	»	»
Totaux.....	1.507	100 »	100 »	57	57

Enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'effectif des écoles était :

Au 31 décembre 1887, de.....	77 hommes,	31 femmes
Entrées.....	196 —	20 —
Ensemble.....	273 —	51 —
Sorties.....	124 —	18 —
Effectif au 31 décembre 1888.....	149 hommes,	33 femmes

Voici les résultats d'ensemble d'après la situation des détenus au commencement et à la fin de l'année :

	HOMMES				FEMMES					
	NOMBRE		1888		1887		1888		1887	
		0/0	0/0	0/0	0/0					
Illettrés.....	182	84	66,66	30,77	70,95	22,86	15	6	14	8
Sachant lire.....	46	78	16,85	28,57	9,52	41,43	12	14	13	11
— lire et écrire.....	28	54	10,26	19,78	11,91	15,24	19	21	21	21
— au moins lire écrire et calculer....	17	57	6,23	20,88	7,62	20,47	5	10	2	10
Totaux.....	273	273	100 »	100 »	100 »	100 »	51	51	50	50

Ce tableau comprend tous les détenus qui ont suivi l'école dans le courant de l'année. Ceux qui étaient présents au 31 décembre se répartissaient ainsi :

Illettrés.....	58 hommes,	3 femmes
Sachant lire.....	52 —	11 —
— lire et écrire.....	26 —	12 —
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	13 —	7 —
Totaux.....	149 hommes,	33 femmes

A Lambèse 9 individus avaient suivi un cours de dessin; 113 avaient appris la musique dans les deux établissements affectés au sexe masculin.

Les bibliothèques contenaient 1.246 volumes à Berrouaghia et à Lambèse et le nombre des mises en lecture avait été de 11.694 en augmentation de 2.486 sur l'année précédente.

Grâces, commutations, libération conditionnelle, récompenses (Tableau XIV).

174 décisions gracieuses avaient été prises en faveur des détenus du sexe masculin, 15 en faveur des femmes, soit 11,05 p. 100 et 25 p. 100 de la population moyenne, contre 9,68 et 17,19 p. 100 en 1887.

L'augmentation provient de la libération conditionnelle pour les hommes, et pour les femmes des réductions de peine, ainsi que le montre le tableau ci-après.

	HOMMES		FEMMES	
	1888	1887	1888	1887
Remise entière du restant de la peine.....	10	25	3	4
Commutation.....	»	3	»	2
Réduction.....	101	122	10	5
Libération conditionnelle.....	62	5	2	»
Remise de l'interdiction de séjour.....	1	1	»	»
Totaux.....	174	156	15	11

Des dixièmes supplémentaires avaient, en outre, été accordés à 55 hommes, et la remise de l'interdiction de séjour prononcée en faveur d'un détenu ayant déjà profité d'une mesure gracieuse.

Punitions (Tableau XV).

Une seule peine avait été prononcée pendant l'année 1888; un détenu de Lambèse avait été condamné à quinze ans de travaux forcés et à la relégation, pour vol qualifié au préjudice d'un employé de l'établissement.

Le total des infractions à la discipline a été de 5.029 pour les hommes et 84 pour les femmes, au lieu de 3.805 et 57 en 1887.

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
<i>Infractions.</i>		0/0	0/0		
Larcins.....	108	2,15	3,05	1	1
Voies de fait envers les agents de surveillance.....	6	0,12	0,21	»	»
Voies de fait envers des codétenus.....	339	6,74	7,41	»	»
Rébellion, mutinerie.....	326	6,48	5,39	6	»
Actes d'immoralité.....	16	0,32	0,76	»	2
Infraction au silence.....	1.351	26,86	13,72	29	23
Refus de travail.....	209	4,15	7,62	5	»
Paresse, négligence dans le travail.....	665	13,22	9,99	6	12
Usage du tabac.....	644	12,81	10,04	»	»
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés.....	364	7,24	8,09	1	»
Diverses.....	1.001	19,91	33,72	36	19
Totaux.....	5.029	100 »	100 »	84	57
<i>Punitions.</i>					
Cellule.....	889	17,68	27,02	38	42
Salle de discipline.....	764	15,19	8,94	»	»
Pain sec.....	769	15,29	9,59	11	9
Autres privations alimentaires.....	1.235	24,56	17,19	14	»
Amendés.....	344	6,84	11,80	7	»
Autres punitions.....	690	13,72	16,19	»	»
Réprimandes.....	338	6,72	9,27	14	6
Totaux.....	5.029	100 »	100 »	84	57

Ces punitions s'appliquaient à 1.424 hommes et 33 femmes, soit 66,51 et 45,83 p. 100 des individus ayant séjourné dans les établissements, contre 53,66 et 38,37 p. 100 en 1887.

On a infligé, en outre, aux hommes 12.706 journées de cellule, 3.268 de salle de discipline et 4.698 de privation alimentaire; aux femmes 98 journées de cellule et 25 de privation alimentaire.

Les évasions ont été de 16 pour les hommes, les tentatives d'évasion au nombre de 5; une seule femme est parvenue à s'évader.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était de :

Au 31 décembre 1887.....	26	hommes,	3	femmes
Entrées.....	630	—	58	—
	—		—	
Ensemble....	656	—	61	—
Sorties.....	638	—	58	—
	—		—	
Effectif au 31 décembre 1888..	18	hommes,	3	femmes

Voici la comparaison des deux années 1887 et 1888 :

	HOMMES		FEMMES	
	1888	1887	1888	1887
Malades traités.....	656	954	61	95
Décès.....	16	29	1	5
Journées d'infirmerie.....	10.051	9.568	1.002	1.180
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.	0/0 1,74	1,71	4,53	5,07
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	15 j. 32	10 j. 03	16 j. 45	12 j. 42
Rapport des décès au total des malades traités.....	0/0 2,44	3,04	1,64	5,26
Rapport des décès à la population moyenne.....	0/0 1,07	1,80	1,66	7,81

Sauf quant à la durée du séjour à l'infirmerie, l'état sanitaire paraît avoir été bien meilleur qu'en 1887.

On peut aussi comparer, pour les hommes seulement, en 1888, les maisons centrales de France et d'Algérie, d'une part, et de d'autre, les pénitenciers de la Corse et celui de Berrouaghia.

	MAISONS centrales de France.	Lambèse.	Castelluccio	Chiavari.	Berrouaghia.
Rapport des journées d'in- firmerie aux journées de détention.....	0/0 3,83	0,98	2,74	9,20	2,20
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	22 j. 34	8 j. 93	38 j. 57	36 j. 65	18 j. 89
Rapport des décès au total des malades traités.....	0/0 4,30	2,13	23,73	2,71	2,61
Rapport des décès à la po- pulation moyenne.....	0.0 2,70	0,85	6,17	2,50	1,11

Pour les deux catégories d'établissements, la situation était meilleure sous tous les rapports.

En Algérie, dans les établissements affectés aux hommes, les maladies les plus fréquentes continuaient à être les fièvres; on en constatait seulement 272 en 1888, soit 357 de moins que l'année précédente.

Les décès, comme en 1887, ont été causés surtout par les maladies de l'appareil respiratoire.

Les cas de fièvre avaient également diminué de moitié pour les femmes; le seul décès était dû à la phtisie, qui en 1887 avait causé la mort de 4 malades.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le tableau suivant reproduit quelques résultats d'ensemble, dont la statistique contient les chiffres détaillés :

	BERROUAGHIA	LAMBÈSE	LE LAZARET
Journées de travail.....	235.248	172.867	17.520
Produit de la main-d'œuvre . .	205.650 fr. 20	134.220 fr. 64	11.175 fr. 67
Moyenne par journée de travail	0 fr. 8742	0 fr. 7764	
Moyenne par journée de dé- tention.....	» 5680	» 6257	0 fr. 6378 » 5054
<i>Moyenne de 1887.</i>			
Par journée de travail.....	» 8536	» 9715	» 6048
Par journée de détention.....	» 5707	» 7821	» 4590

Le rapport des journées de travail aux journées de détention était de :

Berrouaghia.....	64,97 p. 100	contre 66,86	en 1887
Lambèse.....	80,59	—	80,50 —
Lazaret.....	79,23	—	75,99 —

Le progrès est général pour le Lazaret, partiel pour Berrouaghia; seules, les trois moyennes de Lambèse sont plus faibles qu'en 1887.

La répartition des produits du travail a été faite de la manière suivante :

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION CONCÉDÉE AUX ENTREPRE- NEURS	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTALS
	DISPONIBLE	RÉSERVE		sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	47.297 33	40.417 68	»	»	117.935 19	205.650 20
Lambèse.....	36.671 98	26.957 73	70.590 93	»	»	134.220 64
Le Lazaret.....	2.200 81	2.128 52	6.846 34	»	»	11.175 67
<hr/>						
	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.
<i>Moyenne par journée de détention.</i>						
Berrouaghia.....	» 4307	» 4116	»	»	» 3257	» 5680
Lambèse.....	» 1710	» 1257	» 3290	»	»	» 6257
Le Lazaret.....	» 0995	» 0963	» 3096	»	»	» 5054
<i>Moyenne de 1887.</i>						
Berrouaghia.....	» 4334	» 4114	»	»	» 3259	» 5707
Lambèse.....	» 2035	» 1622	» 4164	»	»	» 7821
Le Lazaret.....	» 0960	» 0868	» 2768	»	»	» 4596

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Les comptes de pécule ont donné lieu au mouvement ci-après :

	HOMMES		FEMMES	
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DISPONIBLE	RÉSERVE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 déc. 1887.	28.456 03	125.674 04	1.492 76	3.395 66
Recettes.....	102.744 72	72.408 50	2.449 58	2.128 52
Ensemble.....	131.200 75	198.082 54	3.942 34	5.524 18
Dépenses.....	108.644 67	77.661 32	2.894 37	1.173 58
Avoir au 31 décembre 1888.....	22.556 08	120.421 22	1.047 97	4.350 60
Auquel il faut ajouter le débet au pécule dispo- nible à la même date....	863 52	»	»	»
Ensemble.....	23.419 60	»	»	»

Les moyennes par détenu étaient de :

104 fr. 96 c. pour	Berrouaghia	au lieu de	99 fr. 77	en	1887
79 98 —	Lambèze	—	88 71 —		
94 71 —	Le Lazaret	—	85 76 —		

Les dépenses effectuées par les détenus sur leur pécule se sont élevées à la somme de 88.667 fr. 55, dont 85.987 fr. 47, à titre de dépenses personnelles, pour les hommes; à la somme de 2.330 fr. 08, dont 2.290 fr. 08, à titre de dépenses personnelles pour les femmes.

La moyenne des dépenses personnelles a été, d'une part, de 0 fr. 1491, de l'autre, de 0 fr. 1036, qui se répartissaient ainsi :

	Hommes	Femmes
	fr.	fr.
Pain et autres aliments.....	» 1224	» 0931
Effets d'habillements et menus ustensiles..	» 0193	» 0050
Ports de lettres, frais d'actes, etc.....	» 0074	» 0055
Totaux.....	» 1491	» 1036

Les autres dépenses consistaient en secours aux familles, restitutions, etc.

Pour les hommes, l'administration a consacré une somme de 11.519 fr. 33, à des distributions d'aliments supplémentaires.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

750 hommes et 12 femmes ont été libérés en 1888.

	Hommes	Femmes
	—	—
Expiration de la peine.....	678	7
Grâce.....	10	3
Libération conditionnelle.....	62	2
Totaux.....	750	12

Voici quelques renseignements destinés à faire connaître leur situation au moment de leur sortie des établissements :

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
		0/0	0/0		
Pourvus d'antécédents judiciaires.	479	63,87	37,64	»	»
Soumis à l'interdiction de séjour..	348	46,40	20,97	1	2
<i>Destination.</i>					
Expulsés comme étrangers.....	48	6,40	5,00	»	5
Incorporés.....	3	0,40	0,42	»	»
Dirigés sur les hôpitaux.....	»	»	0,14	»	»
— sur leur ancien domicile...	329	43,87	37,38	9	10
— sur une autre localité.....	370	49,33	57,08	3	4
Totaux.....	750	100 »	100 »	12	19
<i>Moyens présumés d'existence.</i>					
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	6	0,80	3,19	»	»
Ayant du travail assuré.....	345	46,00	44,72	12	6
N'ayant pas de travail assuré....	343	45,73	46,53	»	5
Hors d'état de travailler.....	5	0,67	»	»	3
Remis à des sociétés de patronage.	»	»	»	»	»
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux.....	51	6,80	5,56	»	5
Totaux.....	750	100 »	100 »	12	19
<i>Situation pécuniaire.</i>					
Ayant reçu un solde de pécule..	649	86,54	80,56	»	»
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	97	12,93	18,61	12	19
Ayant reçu des secours de l'État..	4	0,53	0,83	»	»
Totaux.....	750	100 »	100 »	12	19
<i>Instruction.</i>					
Illettrés.....	492	65,60	72,64	8	13
Sachant lire.....	89	11,87	11,25	»	2
— lire et écrire.....	95	12,67	10,28	»	3
— lire, écrire et calculer..	71	9,46	4,72	4	1
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	3	0,40	1,11	»	»
Totaux.....	750	100 »	100 »	12	19

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1888 (Tableaux XXXII et XXXIII).

	HOMMES			FEMMES		
	JOURNÉES	1888	1887	JOURNÉES	1888	1887
<i>Journées de détention.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Travail en commun	407.798	70,73	71,77	17.520	79,23	75,78
— à l'isolement	317	0,05	0,03	»	»	0,21
Chômage faute de travail	»	»	»	»	»	»
Repos	142.747	24,76	24,33	3.494	15,80	18,17
Infirmerie	10.051	1,74	1,63	1.002	4,53	5,07
Cellule ou salle de discipline	15.657	2,72	2,24	98	0,44	0,77
Totaux	576.570	100 »	100 »	22.114	100 »	100 »

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1888	1887	1888	1887
<i>Effectif au 31 décembre 1888.</i>		0/0	0/0		
Travaillant en commun	1.216	80,69	87,81	52	51
— à l'isolement	1	0,06	0,06	»	»
Chômage faute de travail	»	»	»	»	»
Au repos	176	11,68	9,72	1	2
A l'infirmerie	18	1,20	1,61	3	3
En cellule ou à la salle de discipline	96	6,37	0,80	1	1
Totaux	1.507	100 »	100 »	57	57

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

En 1888, plusieurs établissements d'éducation correctionnelle de garçons ont été supprimés :

- Saint-Bernard, colonie publique, évacuée le 10 avril ;
- Brignais, colonie privée, évacuée le 3 août ;
- Fontaine, — évacuée le 9 janvier ;
- Langonnet, — évacuée le 8 mai ;
- Moisselles, — évacuée le 28 mars.

La maison d'Aniane a été érigée en colonie publique à dater du 1^{er} avril 1888.

Il restait, au 31 décembre 1888, 36 établissements affectés, savoir :

Aux garçons :

- 6 colonies publiques.....
 - 5 quartiers correctionnels.....
 - 14 établissements privés.....
 - 1 établissement privé.....
- } en France ;
} en Algérie ;

Aux filles :

- 1 quartier correctionnel.....
 - 2 établissements spéciaux.....
 - 7 établissements privés.....
- } en France.

Le tableau qui suit en donne la nomenclature :

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS		Saint-Ilan	Côtes-du-Nord.
—		Saint-Joseph	Haute-Saône.
		Société de patronage de la Seine.....	Seine.
FRANCE		Société de patronage des enfants protestants in-soumis.....	Seine.
—			
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		ALGÉRIE	
—		M'Zéra.....	Alger.....
		FILLES	
Aniane.....	Hérault.	—	
Belle-Ile-en-Mer.....	Morbihan.	FRANCE	
Les Douaires.....	Eure.	—	
Saint-Hilaire.....	Vienne.		
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.	Rouen (Quartier correctionnel).....	Seine-Inférieure.
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.		
Dijon (Quartier correctionnel).....	Côte-d'Or.	ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX	
Lyon —	Rhône.	—	
Nantes —	Loire-Inférieure.		
Rouen —	Seine-Inférieure.	Auberive.....	Haute-Marne.
Villeneuve-sur-Lot.....	Lot-et-Garonne.	Fouilleuse.....	Seine-et-Oise.
		ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
MAISONS PRIVÉES		—	
—			
Autreville.....	Haute-Marne.	Bavilliers.....	Haut-Rhin.
Bar-sur-Aube.....	Aube.	Diaconesses.....	Seine.
Bologne.....	Bouches-du-Rhône	Israélites.....	Seine.
Breteuil.....	Oise.	Limoges (Bon-Pasteur).....	Haute-Vienne.
Jommelières.....	Dordogne.	Montpellier.....	Hérault.
La Loge.....	Cher.	Rouen.....	Seine-Inférieure.
Le Luc.....	Gard.	Sainte-Anne-d'Auray.....	Morbihan.
Mettray.....	Indre-et-Loire.		
Saint-Éloi.....	Haute-Vienne.		
Sainte-Foy.....	Dordogne.		

FRANCE

Mouvement de la population (Tableau I).

	GARÇONS (1)		FILLES
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	
Effectif au 31 décembre 1887.....	2.481	2.244	988
Entrées.....	1.567	863	509
Ensemble.....	4.048	3.107	1.497
Sorties.....	1.331	1.214	500
Effectif au 31 décembre 1888.....	2.717	1.893	997
	4.610		

La population des établissements publics avait augmenté de 236 garçons, celle des établissements privés diminué de 351 ; soit une diminution générale de 115 unités.

La population moyenne était 4.597 pour les garçons, de 970 pour les filles, au lieu de 4.802 et 1.044 en 1887, ce qui correspond à une différence en moins de 95.864 journées de détention pour les deux sexes.

Caractère et durée de la détention (Tableau II).

Les jeunes détenus présents au 31 décembre 1888 se divisaient en trois catégories.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
Acquittés (art. 66 du C.P.)	4.501	0/0	0/0	892	0/0	0/0
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	100	2,17	2,07	14	1,40	1,01
Correction paternelle.....	9	0,19	0,39	91	9,13	7,99
Totaux.....	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »

Les tableaux suivants présentent la comparaison des deux années 1887 et 1888 pour les deux premières catégories, au point de vue de la durée de la détention.

(1) Dans l'effectif des établissements publics se trouve comprise la population de la maison d'Aniane, qui a été classée le 1^{er} avril 1888. Les chiffres qui lui sont relatifs sont totalisés dans les tableaux statistiques avec ceux des établissements privés.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
<i>Acquittés.</i>		0,0	0,0		0,0	0,0
Pour moins de 1 an..	37	0,82	1,09	25	2,80	3,12
Pour 1 à 2 ans....	107	2,38	3,10	72	8,07	8,45
— 2 à 4 —.....	766	17,02	17,23	149	16,71	18,02
— 4 à 6 —.....	1.498	33,28	31,61	308	34,53	33,48
— 6 à 8 —.....	1.191	26,46	26,08	200	22,42	20,91
— 8 à 10 —.....	636	14,13	14,17	91	10,20	10,90
— 10 à 12 —.....	244	5,42	6,31	43	4,82	4,89
— 12 à 14 —.....	22	0,49	0,41	4	0,45	0,23
Totaux.....	4.501	100 »	100 »	892	100 »	100 »

	GARÇONS		FILLES	
	1888	1887	1888	1887
<i>Condamnés.</i>				
Pour moins de 1 an.....	5	1	»	»
Pour 1 an.....	3	3	»	»
Pour 1 à 2 ans.....	19	12	»	»
— 2 à 4 —.....	34	38	3	»
— 4 à 6 —.....	20	26	9	9
— 6 à 8 —.....	10	10	»	»
— 8 à 10 —.....	6	7	2	»
— plus de 10 ans.....	2	»	»	1
— 12 —.....	1	1	»	»
Totaux.....	100	98	14	10

Si l'on fait deux parts des enfants, jusqu'à six ans et à partir de six ans, on remarque, pour ceux qui ont été acquittés, que les chiffres varient peu d'une année à l'autre pour les enfants du même sexe, et que la première portion comprend proportionnellement plus de filles que de garçons (63 p. 100 contre 53 p. 100 environ).

Faits qui ont motivé l'envoi en correction. — Juridictions

(Tableau III).

Les enfants, qui étaient tombés sous l'application des articles 66, 67, et 69 du Code pénal avaient été jugés :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
Par les tribunaux correctionnels....	4.559	98,90	98,14	886	88,86	90,89
Par les cours d'assises.....	42	0,91	1,47	20	2,01	1,12
Totaux.....	4.601	99,81	99,61	906	90,87	92,01
Correction paternelle	9	0,19	0,39	91	9,13	7,99
Totaux généraux.	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »

Les faits qui avaient donné lieu à l'envoi en correction se répartissaient de la manière suivante :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
Assassinat, empoisonnement.....	2	0,04	0,05	4	0,40	0,30
Meurtre, coups et blessures.....	123	2,67	2,40	14	1,40	1,93
Incendie.....	90	1,95	2,05	24	2,41	2,53
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	168	3,65	3,19	92	9,23	12,15
Vol qualifié, faux, fausse monnaie...	149	3,23	3,75	30	3,01	2,84
Vol simple, escroquerie, etc.....	2.972	64,47	66,22	498	49,95	47,47
Mendicité.....	349	7,57	6,14	112	11,23	11,54
Vagabondage.....	612	13,27	13,19	99	9,93	10,12
Autres crimes et délits.....	135	2,93	2,62	33	3,31	3,13
Désobéissance à l'autorité paternelle..	10	0,22	0,39	91	9,13	7,99
Totaux.....	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »

Le seul fait à noter est la diminution pour les garçons, l'augmentation pour les filles, des attentats contre la propriété. Les autres proportions étaient à peu près les mêmes.

Départements où les jugements ont été rendus (Tableau IV).

Les départements qui présentent les chiffres les plus élevés sont, pour les garçons :

La Seine..... 560 contre 582 en 1887
Le Nord..... 311 — 391 —

La Seine-Inférieure.....	209	contre 190	en 1887
Le Rhône.....	164	—	196 —
Le Finistère.....	148	—	153 —
La Gironde.....	131	—	126 —
L'Ille-et-Vilaine.....	131	—	124 —
Le Pas-de-Calais.....	126	—	146 —
La Loire-Inférieure.....	120	—	119 —
Le Calvados.....	114	—	105 —
La Seine-et-Oise.....	112	—	89 —

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants.

Pour les filles :

La Seine.....	108	contre 101	en 1887
La Seine-Inférieure.....	87	—	99 —
Le Nord.....	44	—	31 —
L'Eure.....	38	—	48 —
Le Finistère.....	29	—	28 —
La Seine-et-Oise.....	29	—	18 —
L'Aisne.....	26	—	35 —
Le Pas-de-Calais.....	26	—	29 —
L'Ille-et-Vilaine.....	25	—	23 —
La Marne.....	25	—	27 —

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles.

Age (Tableau V).

L'âge est indiqué à deux époques, au 31 décembre de l'année écoulée et au moment du délit.

Au 31 décembre 1888, 2.518 garçons et 628 filles avaient seize ans au plus, soit 54,62 et 62,89 p. 100 de la population, au lieu de 54,98 et 60,32 p. 100 en 1887 ; 2.092 garçons et 369 filles avaient plus de seize ans.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
<i>Age au moment du délit.</i>		0,0	0,0		0,0	0,0
Au-dessous de 8 ans.....	38	0,82	0,95	41	1,10	1,26
De 8 à 10 ans.....	495	10,74	11,07	87	8,73	12,12
De 10 à 12 —.....	1.094	23,73	25,90	199	19,96	25,91
De 12 à 14 —.....	1.533	33,24	34,05	268	26,88	31,74
De 14 à 15 —.....	968	21 »	18,95	261	26,18	19,09
Plus de 15 et moins de 16 ans.....	482	10,46	9,08	171	17,15	9,88
Totaux.....	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »

Les différences d'une année à l'autre concernent surtout les jeunes filles, qui étaient plus nombreuses dans deux dernières catégories qu'au 31 décembre 1887.

État civil. — Situation des familles. — Religion
(Tableau VI et VII).

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
<i>État civil.</i>		0,0	0,0		0,0	0,0
Enfants légitimes.....	3.950	85,68	87,24	792	79,44	74,19
Enfants naturels.....	660	14,32	12,76	205	20,56	25,81
Totaux.....	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »
<i>Situation des familles.</i>						
Parents propriétaires, rentiers.....	8	0,17	0,28	1	0,10	»
— exerçant des professions libérales.....	24	0,52	0,80	2	0,20	0,20
— agricoles.....	1.089	23,62	21,35	124	12,44	10,53
— industrielles.....	1.084	23,52	26,50	211	21,16	23,08
— diverses.....	1.757	38,11	36,40	413	41,42	31,48
— mendiants, vagabonds ou prostituées.....	382	8,29	8,47	165	16,55	26,82
— inconnus ou disparus.....	266	5,77	6,20	81	8,13	7,89
Totaux.....	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »

747 garçons et 358 filles étaient issus de parents ayant subi des condamnations.

1.454 garçons et 378 filles étaient orphelins de père ou de mère.
374 — 141 — — de père et de mère.
60 — 5 filles avaient été élevés dans les hospices.

La mauvaise conduite des parents et l'abandon sont les causes de la chute des jeunes filles bien plus souvent que des garçons.

4.550 garçons et 935 filles étaient catholiques.
55 — 59 — protestants.
5 — 3 — israélites.

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

524 garçons et 80 filles avaient été envoyés en correction une ou plusieurs fois, antérieurement à leur dernière faute, soit 11,36 et 8,02 p. 100, au lieu de 13,63 et 8,70 p. 100 en 1887.

Instruction théorique et professionnelle. — Enseignement
(Tableaux IX et X).

2.596 garçons, soit 56,31 p. 100, et 699 filles, soit 70,11 p. 100, au lieu de 63,47 et 70,04 p. 100 en 1887, n'avaient pas de profession. Les autres se répartissaient ainsi:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
		0,0	0,0		0,0	0,0
Professions industrielles.....	517	25,67	33,60	109	35,58	43,92
— agricoles.....	670	33,27	34,36	46	15,44	12,50
— diverses.....	827	41,06	32,04	143	47,98	43,58
Totaux.....	2.014	100 »	100 »	298	100 »	100 »

Les parents exerçant des professions industrielles étaient dans la proportion de 23,52 p. 100 pour les garçons, de 21,16 p. 100 pour les filles; ceux exerçant des professions agricoles dans la proportion de 23,62 et 12,44 p. 100

Instruction à l'arrivée.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
		0,0	0,0		0,0	0,0
Illettrés.....	1.924	41,73	44,45	528	52,96	53,54
Sachant lire.....	618	13,41	15,43	92	9,23	18,12
— lire et écrire.....	1.417	30,74	29,12	238	23,87	16,31
— lire, écrire et calculer.....	598	12,97	10,65	114	11,43	8,91
Possédant l'instruction primaire.....	53	1,15	0,63	22	2,21	3,13
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	7	»	0,02	3	0,30	»
Totaux.....	4.610	100 »	100 »	997	100 »	100 »

Tous les enfants sans exception vont à l'école, soit 7.155 pour l'année 1888. Le tableau ci-après, qui comprend d'une part les enfants présents au 31 décembre 1887 et ceux qui sont entrés dans les établissements en 1888, de l'autre les enfants qui en sont sortis et ceux qui restaient à l'effectif au 31 décembre 1888, présente une vue d'ensemble des résultats de l'enseignement.

	GARÇONS		FILLES	
	Commencement de L'ANNÉE	FIN de L'ANNÉE	Commencement de L'ANNÉE	FIN de L'ANNÉE
	0,0	0,0	0,0	0,0
Illettrés.....	3,70	5,03	17,37	9,69
Sachant lire.....	1,00	7,45	15,36	13,49
— lire et écrire.....	22,85	20,55	21,44	20,64
Au moins lire, écrire et calculer.....	52,45	66,97	45,83	56,18
	100 »	100 »	100 »	100 »

La deuxième partie du tableau X indique le nombre des jeunes gens passés de chaque degré à l'un des degrés supérieurs. Ceux qui n'ont accompli aucun progrès étaient dans la proportion de 15,42 p. 100, pour les garçons, de 16,36, pour les filles, au lieu de 14,26 et 12,12 p. 100 en 1887.

Enfin les jeunes gens présents au 31 décembre 1888 étaient ainsi répartis suivant le degré d'instruction:

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0,0	NOMBRE	0,0
Illettrés.....	298	6,46	136	13,64
Sachant lire.....	348	7,55	146	14,64
— lire et écrire.....	890	19,31	202	20,26
— lire, écrire et calculer.....	3.074	66,68	513	51,46
Totaux.....	4.610	100 »	997	100 »

En se reportant au tableau ci-dessus, qui indique l'instruction des enfants à l'arrivée, on remarque que la catégorie des enfants sachant lire, écrire et calculer a augmenté de 52,56 p. 100 pour les garçons, de 37,52 pour les filles.

Dans les bibliothèques, le nombre des ouvrages mis en lecture a été sensiblement plus élevé qu'en 1887.

État moral et disciplinaire (Tableau XI).

Les jeunes gens ont obtenu dans le courant de l'année 82.187

récompenses, les jeunes filles 8.857, contre 74.738 et 7.822 en 1887.

Ces récompenses ont consisté en :

	GARÇONS	FILLES
Grâces.....	140	»
Mises en liberté provisoire.....	248	8
Livrets de caisse d'épargne.....	776	98
Livres et instruments d'honneur.....	293	163
Récompenses pécuniaires.....	47.761	1.827
Récompenses honorifiques.....	2.362	3.420
Autres récompenses.....	30.607	3.341
Totaux.....	82.187	8.857

En 1887, pour un effectif moyen supérieur de garçons, on ne comptait que 104 grâces et 241 mises en liberté provisoire.

Le nombre des infractions a été légèrement plus élevé pour les garçons, 51.114 au lieu de 51.013; on en comptait pour les filles 1.373, au lieu de 1.470. Des punitions, en nombre égal, ont été prononcées, dont voici la répartition par rapport à 1887:

	GARÇONS		FILLES	
	1888	1887	1888	1887
Cachot ou cellule.....	3.223	3.512	160	138
Autres punitions disciplinaires.....	40.026	40.381	528	580
Réprimandes.....	7.865	7.120	685	752
Totaux.....	51.114	51.013	1.373	1.470

Les punitions paraissent avoir été moins sévères pour les garçons, plus sévères pour les filles, qu'en 1887.

17 jeunes détenus du sexe masculin ont été condamnés par les tribunaux, pour crimes ou délits commis soit pendant la détention, soit pendant l'évasion, contre 44 garçons et une fille en 1887.

Les évasions ont été plus nombreuses que l'année précédente, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	GARÇONS		FILLES	
	1888	1887	1888	1887
Tentatives d'évasion.....	129	134	6	2
Évasions suivies de réintégration dans l'année.....	153	138	2	»
Évasions non suivies de réintégration dans l'année.....	121	34	1	2
Totaux.....	403	306	9	4

État sanitaire (Tableau XII).

Voici l'état comparatif des malades et des décès en 1887 et 1888:

	1888		1887	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	81	32	109	25
Scrofules.....	112	1	109	6
Fièvre typhoïde.....	15	7	37	9
Scorbut.....	121	»	1	»
Maladies des voies digestives.....	434	1	376	4
Maladies diverses.....	863	20	977	21
Totaux.....	1.626	61	1.609	65
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	11	5	7	4
Scrofules.....	39	»	44	1
Fièvre typhoïde.....	4	2	2	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.....	7	»	51	»
Maladies diverses.....	14	1	70	2
Totaux.....	75	8	174	8

On comptait pour les garçons 24.181 journées d'infirmerie, pour les filles 5.165, soit, par rapport aux journées de détention, 1,44 et 1,45 p. 100, au lieu de 1,63 et 0,67 p. 100 en 1887.

Le total des journées de traitement à l'hôpital n'a été que de 2.700, au lieu de 3.938; 5 enfants y sont morts.

Enfin, on a enregistré 1 cas d'aliénation et 14 cas d'épilepsie.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

4.093 garçons et 975 filles étaient occupés au 31 décembre 1888;
 76 — 19 — malades;
 123 — 1 — inoccupés pour cause de punitions;
 318 — 2 — inoccupés pour autre cause.

Les journées de travail se répartissaient ainsi:

	GARÇONS	FILLES
Services économiques.....	126.840	49.129
Travaux agricoles.....	612.496	36.959
Travaux industriels.....	432.269	218.133
Travaux maritimes.....	25.872	
Totaux.....	1.197.477	304.221

Le rapport aux journées de détention était de 71,17 p. 100 pour les garçons, de 85,67 pour les filles, au lieu de 74,33 et 79,41 en 1887.

Libération (Tableaux XV et XVI).

1.209 garçons et 216 jeunes filles ont été libérés à divers titres au cours de l'année 1888; ils étaient classés de la manière suivante au point de vue de l'instruction professionnelle:

	GARÇONS	FILLES
Professions agricoles.....	641	49
— industrielles.....	473	153
Autres professions.....	85	8
Sans profession.....	10	6
Totaux.....	1.209	216

1.140 garçons et 202 filles étaient en état de gagner leur vie; 15 garçons et 4 filles n'étaient pas en état de gagner leur vie par suite d'infirmités ou de mauvaise santé, 50 garçons et 6 filles par défaut d'instruction professionnelle, 4 garçons et 4 filles par défaut d'intelligence.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes enfants libérés étaient repartis de la manière suivante:

	GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	13	4
Sachant lire.....	46	5
Sachant lire et écrire.....	156	24
Sachant lire, écrire et calculer.....	667	138
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	327	45
Totaux.....	1.209	216

Enfin, voici leur destination à l'expiration de leur détention:

	GARÇONS	FILLES
Restés dans les établissements.....	13	13
Rentrés dans leurs familles.....	922	155
Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.....	13	1
Engagés.....	157	»
Placés comme ouvriers, domestiques, etc..	104	47
Totaux.....	1.209	216

ALGÉRIE

L'effectif de la colonie de M'Zéra était passé, en 1888, de 111 à 119 garçons. La population moyenne, qui était de 113 unités, correspondait à 41.316 journées, au lieu de 111 unités et 40.688 journées en 1887.

Les 119 garçons détenus au 31 décembre 1888 avaient été envoyés en correction, 79 à la suite d'acquiescement, 40 à la suite de condamnation, pour les crimes et délits ci-après :

	1888	1887
Assassinat	1	2
Meurtres, coups et blessures.....	14	12
Incendie.....	2	2
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	22	19
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	9	5
Vol simple, escroqueries, etc.....	65	66
Mendicité.....	»	»
Vagabondage.....	»	1
Autres crimes ou délits.....	6	4
Totaux.....	119	111

47 provenaient d'Alger, 27 de Constantine, 41 d'Oran, et 4 de la Tunisie.

Sous le rapport de l'âge : au 31 décembre 1888, 50 avaient de dix à quatorze ans, 69 plus de quatorze ans ; au moment du délit, 83 avaient de huit à quatorze ans et 36 de quatorze à quinze ans.

116 enfants étaient légitimes, 3 seulement naturels, et leurs familles exerçaient les professions suivantes :

	1888	1887
Propriétaires, rentiers	1	»
Professions libérales	4	2
— agricoles.....	69	73
— industrielles.....	15	11
— diverses.....	27	23
Inconnus, disparus.....	3	2
Totaux.....	119	111

56 étaient orphelins de père ou de mère, ou de père et de mère ; 3 issus de parents ayant subi des condamnations.

La plupart, soit 84, appartenait à la religion musulmane ; 29 étaient catholiques et 6 israélites.

Au point de vue de l'instruction, au moment de l'entrée, 108 étaient illettrés, les 11 autres ne possédaient que quelques éléments ; au 31 décembre 1888, il ne restait que 23 illettrés, 31 savaient lire, 26 lire et écrire, 39 recevaient le complément de l'instruction.

1.324 récompenses, dont une mise en liberté provisoire, ont été accordées dans le courant de l'année, et 277 punitions infligées, la plupart pour cause de paresse. 4 jeunes détenus se sont évadés et n'étaient pas repris au 31 décembre.

On a enregistré 31 cas de maladie, contre 29 en 1887, et un seul décès, causé par la fièvre typhoïde, contre 5 en 1887.

Le nombre des journées de travail a été de 36.652, soit 88,71 p. 100 des journées de détention, au lieu de 84,66 en 1887 ; 27.410 journées ont été consacrées à des travaux agricoles.

Sur les 31 jeunes gens libérés, 26 avaient appris un métier agricole et 5 un métier industriel ; tous étaient en état de gagner leur vie et possédaient, sauf un seul, quelques éléments d'instruction. Ils sont rentrés directement dans leurs familles en quittant la colonie de M'Zéra.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Les renseignements recueillis par l'Administration et qui émanent des préfets des départements dans lesquels se trouvent des prisons cellulaires, des directeurs des circonscriptions, des médecins et autres fonctionnaires ou employés des établissements, attestent que le régime de la séparation individuelle a fonctionné, pendant l'année 1888, d'une manière satisfaisante.

Les directeurs signalent la régularité avec laquelle le service de surveillance a pu s'accomplir dans les prisons classées et constatent que le régime de l'isolement y a largement contribué en enlevant aux détenus les moyens et les occasions de commettre de nombreuses infractions qui se produisent sous le régime de la détention en commun, par suite des mauvais exemples et des entraînements pernicieux que la promiscuité engendre. Il a été remarqué encore que les détenus placés en cellule paraissent plus sensibles aux sages exhortations que lorsqu'ils sont soumis à l'emprisonnement commun, et que l'isolement, redouté par les délinquants d'habitude, était accepté avec reconnaissance par les condamnés capables de s'amender.

D'un autre côté, il ressort des constatations faites par les médecins des établissements où la loi du 5 juin 1875 est appliquée

que l'isolement complet n'a pas eu d'effet nuisible sur la santé des détenus. Invités à donner des explications très précises au sujet de l'influence que la cellule peut avoir sur l'état moral des condamnés, particulièrement au point de vue du suicide et de la folie, ils ont déclaré que les cas d'aliénation mentale ou de suicide ne s'étaient pas produits avec plus de fréquence que dans les prisons en commun.

Les détenus qui sont isolés travaillent avec beaucoup plus d'assiduité que ceux qui vivent dans les maisons non cellulaires. Aussi l'Administration emploie-t-elle tous les moyens dont elle dispose pour procurer de l'occupation aux condamnés et développer chez eux le goût du travail comme étant l'un des plus actifs agents de moralisation.

L'enseignement scolaire a généralement donné de bons résultats. Il a été complété par des conférences et des lectures. Les rapports des directeurs témoignent de l'intelligence et du zèle avec lesquels les instituteurs ont rempli leur mission.

Le nombre des prisons déclarées cellulaires est de 17 par suite du classement de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne, savoir :

- 1° La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas;
- 2° Un quartier de la prison de la Santé;
- 3° Une partie du Dépôt près la préfecture de police;
- 4° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould;
- 5° La maison d'arrêt et de justice de Dijon;
- 6° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours;
- 7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes;
- 8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles;
- 9° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil;
- 11° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont;
- 15° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat;
- 17° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne.

Le tableau suivant indique le mouvement général de la population dans les deux maisons d'arrêt et de correction de Mazas et de la Santé, exclusivement réservées au sexe masculin.

	MAZAS		SANTÉ (QUARTIER CELLULAIRE)	
Population au 31 décembre 1887 ..	»	915	»	469
Entrées en 1888	»	7.521	»	6.615
Ensemble		6.636		7.084
Sorties en 1888	»	5.795	»	6.621
Population au 31 décembre 1888 ..	»	841	»	463
Journées de détention	321.696		157.665	
Population moyenne		877		457

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les accusés s'établit comme suit :

	MAZAS		SANTÉ	
PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL				
Effectif au 31 décembre 1887	671	671	33	33
<i>Entrées en 1888.</i>				
Prévenus	5.561	} 5.641	250	} 510
Condamnés en appel ou en pourvoi	80		247	
Prévenus venant du quartier en commun et non réintégrés audit quartier	»		13	
Total	6.312	6.312	543	543
<i>Sorties en 1888.</i>				
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution	1.471		6	
Par suite d'acquiescement	211		34	
Relaxés condamnés à l'amende seulement	56		7	
Transférés { Comme présumés aliénés	45	} 5.658	7	} 501
A l'infirmerie centrale	35		60	
A l'infirmerie ordinaire	»		24	
Pour causes diverses	439		193	
Décédés { Mort naturelle	3		»	
Suicides	1		1	
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif	3.397		169	
Total	5.658		501	
Effectif au 25 décembre 1888		654		42
Journées de détention	199.131		9.85	
Population moyenne		553		28

	MAZAS		SANTÉ	
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF				
Effectif au 31 décembre 1887	244	244	436	436
<i>Entrées en 1888.</i>				
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	3.397	} 3.477	152	} 6.105
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	80		5.438	
Condamnés venant du quartier en commun et maintenus au quartier cellulaire	»		515	
Total	3.721	3.721	6.541	6.541
<i>Sorties en 1888.</i>				
Après expiration de peine sans réduction .	1.331		4.536	
Par suite de réduction de peine, par application de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875	37		252	
Transférés dans d'autres prisons	2.145		697	
Graciés	9		155	
Transférés { Pour cause d'aliénation mentale	3	} 3.534	9	} 6.120
A l'infirmerie ordinaire	»		190	
A l'infirmerie centrale	»		280	
Placés au quartier en commun	9		»	
Décédés { Mort naturelle	»		»	
Suicides	»		1	
Total	3.534		6.120	
Effectif au 25 décembre 1888		187		421
Journées de détention	122.565		143.520	
Population moyenne		340		416

Les 17 cellules du Dépôt près la Préfecture de police ont été constamment occupées pendant l'année 1888.

Le mouvement de la population, dans les 4 maisons cellulaires de Seine-et-Oise, s'est décomposé comme suit :

PRISON DE CORBEIL

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	66	5	71
Entrées en 1888.....	536	55	591
Ensemble.....	602	60	662
Sorties en 1888.....	537	54	591
Population au 31 décembre 1888.....	65	6	71
Journées de détention.....	21.521	2.254	23.775
Population moyenne.....	61	6	67

PRISON DE VERSAILLES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	144	»	144
Entrées en 1888.....	1.876	»	1.876
Ensemble.....	1.990	»	1.990
Sorties en 1888.....	1.875	»	1.875
Population au 31 décembre 1888.....	115	»	115
Journées de détention.....	37.462	»	37.462
Population moyenne.....	103	»	103

PRISON D'ÉTAMPES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	36	1	37
Entrées en 1888.....	266	19	285
Ensemble.....	302	20	322
Sorties en 1888.....	279	18	297
Population au 31 décembre 1888.....	23	2	25
Journées de détention.....	7.590	517	8.137
Population moyenne.....	21	2	23

PRISON DE PONTOISE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	108	7	115
Entrées en 1888.....	939	90	1.029
Ensemble.....	1.047	97	1.144
Sorties en 1888.....	948	97	1.045
Population au 31 décembre 1888.....	100	8	108
Journées de détention.....	35.490	3.087	38.577
Population moyenne.....	96	8	104

Le mouvement de la population, dans les autres prisons déclarées cellulaires, est indiqué par les tableaux suivants :

PRISON D'ANGERS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 30 novembre 1887.....	113	21	134
Entrées du 1 ^{er} déc. 1888 au 30 nov. 1888.....	973	342	1.315
Ensemble.....	1.086	363	1.449
Sorties du 1 ^{er} déc. 1887 au 30 nov. 1888.....	961	344	1.305
Population au 30 novembre 1888.....	125	19	144
Population moyenne.....	133	22	155

PRISON DE TOURS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	73	12	85
Entrées en 1888.....	933	338	1.271
Ensemble.....	1.006	350	1.356
Sorties en 1888.....	916	330	1.246
Population au 10 décembre 1888.....	90	20	110
Journées de détention.....	27.993	6.078	34.071
Population moyenne.....	81	18	99

PRISON DE SAINTE-MENEHOULD

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 1 ^{er} décembre 1887.....	18	1	19
Entrées pendant l'année.....	114	22	136
Ensemble.....	132	23	155
Sorties pendant l'année.....	126	20	146
Population au 1 ^{er} décembre 1888.....	6	3	9
Journées de détention.....	5.013	432	5.445
Population moyenne.....	14	1	15

PRISON DE DIJON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	26	7	33
Entrées en 1888.....	532	71	603
Ensemble.....	558	78	636
Sorties en 1888.....	537	75	612
Population au 12 décembre 1888.....	21	3	24
Population moyenne.....	22	4	26

PRISON DE BESANÇON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	129	11	140
Entrées en 1888.....	860	623	1.483
Ensemble.....	989	634	1.623
Sorties en 1888.....	892	616	1.508
Population au 31 décembre 1888.....	97	18	115
Population moyenne.....	108	21	129

PRISON DE BOURGES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	98	11	109
Entrées en 1888.....	615	153	768
Ensemble.....	713	164	877
Sorties en 1888.....	643	152	795
Population au 5 décembre 1888.....	70	12	82
Population moyenne.....	70	12	82

PRISON DE CHAUMONT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	30	3	33
Entrées en 1888.....	530	53	583
Ensemble.....	560	56	616
Sorties en 1888.....	515	53	568
Population au 31 décembre 1888.....	45	3	48
Population moyenne.....	54	3	57

PRISON DE NICE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 1 ^{er} décembre 1887.....	168	17	185
Entrées pendant l'année.....	1.450	214	1.664
Ensemble.....	1.618	231	1.849
Sorties pendant l'année.....	1.440	203	1.643
Population au 30 novembre 1888.....	178	28	206
Population moyenne.....	180	19	199

PRISON DE SARLAT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	6	1	7
Entrées en 1888.....	132	19	151
Ensemble.....	138	20	158
Sorties en 1888.....	121	18	139
Population au 12 décembre 1888.....	17	2	19
Population moyenne.....	11	1	12

PRISON DE SAINT-ÉTIENNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1887.....	138	25	163
Entrées en 1888.....	1.725	809	2.534
Ensemble.....	1.863	834	2.697
Sorties en 1888.....	1.766	815	2.581
Population au 31 décembre 1888.....	97	19	116
Population moyenne.....	117	30	147

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Mouvement de la population (Tableaux I et I^{is}).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1887.....	21.394	3.573	24.967
Entrées.....	241.672	69.301	310.973
Ensemble.....	263.066	72.874	335.940
Sorties.....	242.868	69.626	312.494
Effectif au 31 décembre 1888.....	20.198	3.248	23.446

L'effectif du département de la Seine était de 3.556 individus du sexe masculin et 793 femmes, au total 4.349 individus.

Le total des journées de détention s'est élevé au chiffre de 8.589.554, dont 7.257.539 pour les hommes et 1.332.015 pour les femmes. Ces chiffres correspondaient à un effectif moyen de 19.829 hommes et 3.640 femmes, au lieu de 19.809 hommes et 3.875 femmes. Les moyennes pour la Seine étaient de 3.986 hommes et 1.073 femmes, contre 4.181 et 1.170 en 1887.

451 hommes et 93 femmes ont été graciés, 456 hommes et 114 femmes libérés conditionnellement.

9 hommes ont été exécutés.

Situation légale de la population (Tableau II).

La répartition des détenus, suivant qu'ils étaient prévenus, condamnés ou maintenus en prison pour dettes et par mesure administrative, est indiquée par le tableau II, résumé ci-après :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	Adultes.								
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	878	227	1.105	4.256	537	4.973	5.134	764	5.898
Attendant leur transfert à leur destination légale.....	137	3	140	531	61	592	668	64	732
A l'emprisonnement de simple police	5	»	5	73	140	213	78	140	218
Pour un mois et au-dessous....	698	85	783	2.170	335	2.505	2.868	429	3.288
— plus d'un mois jusqu'à deux	235	8	243	1.591	259	1.850	1.826	267	2.093
— — de 2 mois jusqu'à 3 mois	331	20	351	1.665	248	1.913	1.996	268	2.264
— — de 3 mois jusqu'à un an	881	47	928	4.150	581	4.731	5.031	628	5.659
— un an et un jour (loi du 5 juin 1875).....	»	»	»	17	2	19	17	2	19
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement).....	5	1	6	94	24	118	99	25	124
Pour une durée quelconque et à la relégation.....	37	2	39	485	48	533	522	50	572
Pour dettes envers l'État.....	16	4	20	760	146	906	776	150	926
— — les particuliers..	»	1	1	4	»	4	4	1	5
Par mesure administrative.....	207	389	596	129	19	148	336	408	744
Passagers civils.....	16	»	16	432	14	446	448	14	462
— militaires et marins.....	»	»	»	38	»	38	38	»	38
Jeunes détenus.									
Par voie de correction paternelle.....	27	»	27	20	6	26	47	6	53
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	22	2	24	99	16	115	121	18	139
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	6	»	6	69	6	75	75	6	81
Jugés attendant leur transfert.....	55	4	59	59	13	72	114	17	131
Total.....	3.556	793	4.349	16.642	2.455	19.097	20.198	3.248	23.446

Comme les années précédentes, la plupart des détenus par mesure administrative appartenaient à la Seine, 207 hommes sur 336, 389 femmes sur 408.

Les détenus subissant un emprisonnement correctionnel de un an et au-dessous étaient ainsi répartis :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1888	1887	NOMBRE	1888	1887
Pour un mois et au-dessous.....	2.868	24,47	23,01	420	26,53	21,70
Pour plus d'un mois jusqu'à deux..	1.826	15,58	15,12	267	16,87	18,69
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.	1.996	17,03	18,33	268	16,93	22,52
Pour plus de trois mois jusqu'à un an	5.031	42,92	43,54	628	39,67	37,09
Totaux.....	11.721	100 »	100 »	1.583	100 »	100 »

La durée des peines avait diminué d'une manière générale pour les hommes; pour les femmes, les peines d'un à trois mois étaient moins nombreuses; les peines de plus de trois mois et d'un mois et au-dessous plus nombreuses qu'en 1887.

Les détenus à l'emprisonnement correctionnel forment avec les prévenus la population proprement dite des maisons d'arrêt, de justice et de correction. Leur proportion sur l'ensemble était de 56,74 p. 100; celle des prévenus et accusés était de 25,16 p. 100.

Dans 88 prisons, l'effectif moyen (hommes et femmes) n'a pas dépassé 10 individus; dans 78 autres, il est resté au-dessous de 20 détenus.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

13.501 cas de maladie ont été constatés pendant l'année et ont occasionné 256.968 journées de maladie, dont 11.516 dans les hôpitaux.

Pour le sexe masculin :

6.832 cas de maladie aiguë..... } et 146.207 journées
2.697 — — chronique..... }

Pour le sexe féminin :

1.846 cas de maladie aiguë..... } et 110.761 journées
2.126 — — chronique..... }

Les décès se sont élevés au chiffre de 581 dont :

505 à l'infirmerie..... 447 hommes et 58 femmes
55 à l'hôpital..... 48 — et 7 —
25 suicides..... 19 — et 2 —

Par rapport au nombre des malades, la proportion, abstraction faite des suicides, était de 5,19 et 1,64 p. 100, au lieu de 5,79 et 1,26 p. 100 en 1887.

La part de la Seine, dans les décès survenus à la suite de maladie était de 33,03 p. 100, au lieu de 36,41 en 1887.

En outre, 579 hommes et 168 femmes ont donné des marques d'aliénation mentale, 217 hommes et 51 femmes des marques d'épilepsie.

État disciplinaire (Tableau V).

Les détenus ont commis 35.715 infractions à la discipline; ils ont subi les punitions ci-après:

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule.....	10.819	32,09	713	35,60
Pain sec.....	12.692	37,65	780	38,94
Autres privations alimentaires..	2.816	8,35	223	11,13
Amendes.....	1.532	4,55	42	2,10
Diverses.....	5.853	17,36	245	12,23
Totaux.....	33.712	100 »	2.003	100 »

Ces punitions avaient été prononcées contre 19.435 hommes et 1 357 femmes.

On a relevé, en 1888, 123 tentatives d'évasion, et 40 évasions consommées, dont 30 suivies de réintégration avant le 31 décembre.

Enfin, 69 individus, dont une femme, ont été condamnés par les tribunaux pour crimes ou délits commis pendant la détention :

	1888	1887
A des peines afflictives et infamantes	8	4
— correctionnelles.....	61	38

Enseignement (Tableau VI).

13.258 détenus ont reçu l'instruction dans le courant de l'année, soit 3,95 p. 100 du nombre d'individus ayant séjourné dans les prisons. En 1887, la proportion était de 4,32 p. 100.

Ces 13.258 détenus étaient ainsi répartis avant d'entrer dans les écoles :

Illettrés.....	4.911
Sachant lire.....	3.643
Sachant lire et écrire.....	3.416
Possédant une instruction plus développée.....	1.288
Total.....	13.258

A la fin de l'année, ou à la sortie des écoles, la situation était la suivante :

Illettrés.....	2.177
Sachant lire.....	3.184
Sachant lire et écrire.....	2.856
Possédant une instruction plus développée.....	5.041

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le total du produit du travail a été de 2.019.215 fr. 72, dont 436.165 fr. 67 pour le département de la Seine.

On exerce dans les prisons départementales peu d'industries proprement dites; la plupart des détenus sont occupés à des travaux faciles n'exigeant pas ou presque pas d'apprentissage. Parmi les véritables industries, on remarque :

	fr. c.
La boutonnerie.....	22.655 32
La broserie.....	65.646 39
La cordonnerie.....	56.151 28
La corroierie, sellerie.....	34.997 94
La couture.....	144.955 90
Le tissage.....	15.468 27
La vannerie.....	46.844 35

Les prisons de la Seine ont fourni pour :

80.019 fr. 86 de couture,
23.006 51 de corroierie, sellerie,
10.985 45 de cordonnerie.

Une somme de 402.786 fr. 75 représentait les travaux du service intérieur, soit 19,95 p. 100 de la somme totale, au lieu de 18,44 p. 100 en 1887.

Le nombre total des journées de travail a été de 3.703.973, soit une moyenne de 12.025 détenus occupés.

Pour les hommes, les journées de travail correspondaient à 43,32 p. 100 du total; pour les femmes à 42,02 p. 100.

Les moyennes comparées du produit du travail étaient les suivantes :

	1888		TOTAL	1887		TOTAL
	HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Par journée de travail...	» 56	» 46	» 55	» 55	» 49	» 54
Par journée de détention	» 24	» 29	» 24	» 25	» 21	» 24

Dans le département de la Seine en particulier, les moyennes étaient de 0 fr. 56 par journée de travail, et de 0 fr. 25 et 0 fr. 19 par journée de détention. Les chiffres de l'année précédente étaient un peu plus élevés pour le sexe féminin.

Voici enfin la répartition du produit du travail :

	Seine	Autres Départements
	fr. c.	fr. c.
Au trésor.....	51.113 61	»
Aux entrepreneurs.....	147.202 23	741.023 »
Aux détenus { du sexe masculin... 193.762 53		744.977 01
{ du sexe féminin.... 44.087 30		97.050 04
Totaux.....	436.165 67	1.583.050 05
Total général.....	2.019.215 72	

Dans la somme attribuée aux détenus sont comprises les gratifications, soit 27.448 fr. 49 pour les hommes, 1.302 fr. 60 pour les femmes.

La répartition du produit du travail donne les proportions suivantes :

	SEINE		DÉPARTEMENTS	
	1888	1887	1888	1887
	0/0	0/0	0/0	0/0
Trésor.....	11,72	29,19	»	»
Entrepreneur.....	33,75	18,15	46,82	47, »
Détenus { sexe masculin.....	44,42	40,67	47,05	46,80
{ sexe féminin.....	10,11	11,99	6,13	6,20
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

ALGÉRIE

Mouvement de la population et répartition de l'effectif,

(Tableaux I et I^{bis}).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1887.....	3.043	71	3.114
Entrées.....	39.306	844	40.150
Ensemble.....	42.349	915	43.264
Sorties.....	38.777	831	39.608
Effectif au 31 décembre 1888.....	3.572	84	3.656

Le nombre des journées de détention a été de 1.232.018 pour les hommes et de 27.829 pour les femmes, et la population moyenne de 3.366 et 76, au total 3.342 individus au lieu de 2.949 en 1887.

La libération conditionnelle n'avait été appliquée qu'à 2 hommes ; de plus, 16 hommes et 3 femmes avaient bénéficié de mesures de grâce.

4 hommes avaient été exécutés.

Voici la répartition de l'effectif au 31 décembre 1888 :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	1888	1887
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.800	44	1.844	0/0	0/0
Condamnés attendant leur transfert à leur destination légale..	173	1	174	4,76	6,71
Condamnés à des peines de simple police.....	33	1	34	0,93	1,83
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel.....	1.285	37	1.322	36,16	39,02
Détenus pour dettes envers l'Etat..	132	1	133		
— — des particuliers.....	2	»	2		
Détenus par mesure administrative.	12	»	12	7,71	11,24
Passagers civils.....	89	»	89		
— militaires ou marins.....	11	»	11		
Jeunes détenus.....	35	»	35		
Totaux.....	3.572	84	3.656	100 »	100 »

État sanitaire (Tableaux III et IV).

On a constaté, en 1888, 481 cas de maladie aiguë et 142 de maladie chronique; 596 pour le sexe masculin, 27 pour le sexe féminin; 15.353 journées d'infirmierie, dont 12.851 pour le sexe masculin ; 90 décès, dont 1 seul de femme.

La durée moyenne de la maladie était de 21 jours 56 pour les hommes, de 18 jours 59 pour les femmes.

La proportion des décès aux maladies a été de 14,44 p. 100, au lieu de 8,91 en 1887.

Un seul cas d'aliénation mentale s'est manifesté dans la prison d'Alger, et 5 cas d'épilepsie, dont 3 à Alger, 1 à Tizi-Ouzou et 1 à Mostaganem.

État disciplinaire (Tableau V).

Les infractions au nombre de 1.793, ont été réprimés de la manière suivante :

Cellule.....	791 hommes,	20 femmes
Pain sec.....	732 —	7 —
Autres privations alimentaires....	162 —	3 —
Amendes.....	18 —	» —
Autres punitions.....	56 —	4 —
Totaux...	1.759 hommes,	34 femmes

Total général..... 1.793

Ces punitions avaient été encourues par 1.368 individus.

On avait relevé en outre 11 tentatives d'évasion et 49 évasions consommées, accomplies les unes et les autres par des individus du sexe masculin.

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le produit du travail a atteint la somme de 149.290 fr. 26 ainsi répartie :

	fr.	c.
Alger.....	54 992	82
Constantine.....	37 701	87
Oran.....	56 595	57

Les détenus avaient effectué 308.732 journées de travail, représentant 24,51 p. 100 des journées de détention.

Les moyennes du produit du travail étaient de 48 centimes par journée de travail et 12 centimes par journée de détention, au lieu de 51 et 15 en 1887.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Au 31 décembre 1888, le nombre des chambres de sûreté était de 3.112 pour la France, de 105 pour l'Algérie; celui des dépôts de 51 pour la France; au total, 3.268 locaux contre 3.251 l'année précédente.

Voici le mouvement de la population :

	FRANCE	ALGÉRIE
Effectif au 31 décembre 1887.....	16	37
Entrées.....	75.515	9.854
Ensemble.....	75.531	9.891
Sorties.....	75.500	9.875
Effectif au 31 décembre 1888.....	31	16

Les journées de détention se sont élevées au total de 86.130 pour la France, de 19.548 pour l'Algérie, soit 6.826 et 2.280 de plus qu'en 1887. Le seul département du Rhône en comptait 13.261, le Nord 4.634, Seine-et-Oise 3.613; les autres départements moins de 3.000. Le contingent de la Seine n'était que de 1.779 journées, pour le dépôt de sûreté de Saint-Denis.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné lieu en 1888 au mouvement ci-après :

Effectif au 31 décembre 1887.....	76
Entrées.....	1.354
Sorties.....	1.184
Effectif au 31 décembre 1888.....	246
Ensemble.....	1.430

On comptait 101.582 journées, soit 14.272 de plus qu'en 1887. L'augmentation provient de ce que, pour la première fois, les relégables ont été centralisés à Saint-Martin-de-Ré.

1.076 individus ont été présentés aux commissions médicales et 1.002 reconnus en état d'être embarqués, 300 ont été expédiés à la Guyane en un seul convoi, et 702 en 3 convois à la Nouvelle-Calédonie.

Les 1.354 forçats reçus pendant l'année avaient été condamnés.

Par les tribunaux correctionnels (Relégables).....	831
Par les cours d'assises.....	442
Par les tribunaux militaires.....	81
Total.....	1.354

220 avaient commis des crimes contre les personnes
1.134 — — — — propriétés

Les assassinats ou meurtres de toute nature s'élevaient à 110.

Sous le rapport de la provenance, on remarquait les départements suivants :

Seine,	avec	68	individus
Seine-Inférieure,	—	49	—
Rhône,	—	41	—
Seine-et-Oise,	—	35	—
Pny-de-Dôme,	—	34	—
Nord,	—	33	—
Et l'Algérie,	—	94	—

Soit plus de 26 p. 100 pour 9 départements.

119 individus étaient étrangers (soit 8,79 p. 100), parmi lesquels 34 italiens, 31 belges, 27 espagnols et 13 suisses. La proportion des détenus de nationalité étrangère dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles était de 9,77 p. 100.

791 avaient au plus 30 ans.....	soit 58, 42 p. 100
563 avaient plus de 30 ans.....	— 41, 58 p. 100

Au point de vue de la famille, on comptait 978 célibataires ou veufs (soit 72,23 p. 100), dont 41 ayant des enfants, et 376 mariés, dont 192 sans enfants.

Sous le rapport des professions, ils se répartissaient ainsi :

Propriétaires, rentiers.....	9
Exerçant des professions libérales.....	11
Employés.....	32
Commerçants, négociants.....	78
Exerçant des professions alimentaires.....	62
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	111
— du bâtiment et du mobilier.....	348
Cultivateurs, domestiques, manœuvres, etc.....	550
Exerçant des professions nomades.....	31
Militaires et marins.....	79
Vagabonds, mendiants.....	30
A la charge de leur famille.....	13

Ils étaient pourvus d'antécédents judiciaires dans la proportion de 90,62 p. 100 ; 402 étant légalement récidivistes en vertu des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, 608 ayant subi une ou plusieurs peines de moins d'un an d'emprisonnement, et 127 ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle. Ce dernier chiffre est du dixième environ du nombre d'individus dirigés en 1888 sur Saint-Martin-de-Ré.

Voici la répartition au point de vue de l'instruction :

199 étaient illettrés,
232 savaient lire,
726 — lire et écrire,
109 — lire, écrire et calculer,
75 possédaient l'instruction primaire complète,
13 — une instruction supérieure.

Les trois premières catégories représentaient 85,45 p. 100. du total.

Les détenus n'avaient commis ni crime ni délit pendant leur passage au dépôt des forçats. On n'avait infligé que 110 punitions pour des fautes contre la discipline, plus 161 journées de de cellule et 105 journées de privations alimentaires.

132 détenus avaient séjourné à l'infirmerie, la plupart pour des maladies de l'appareil respiratoire et de l'appareil digestif; 7 y sont décédés. Le nombre des journées d'infirmerie a été de 4.043, contre 4,166 en 1887 pour une population moyenne notablement inférieure.

Les détenus de Saint-Martin-de-Ré sont employés soit au service général, soit à l'effilochage de cordes ou à la confection de sacs en papiers.

On comptait, en 1888, 58.524 journées de travail, soit 57,51 p. 100 du nombre total de journées de détention.

Le produit du travail a été de 26.216 fr. 75 et les moyennes de 0 fr. 4479 par journée de travail, de 0 fr. 2581 par journée de détention.

Sur cette somme, 8.477 fr. 10 ont été attribués aux détenus, 17.739 fr. 65 à l'entrepreneur.

Les dépenses effectuées sur le produit du travail et autres fonds déposés au profit des détenus se sont élevées à la somme de 16.041 fr. 06, dont 13.736 fr. 29 ont été consacrés à l'achat d'aliments, de vêtements et différents objets; le reste a été employé: 1.503 fr. 60 en secours aux familles, 54 fr. 60 en restitutions, 746 fr. 87 en dépenses diverses.

Enfin, voici la répartition des journées de détention pendant l'année.

Travail.....	58.524
Expectative d'embarquement.....	18.035
Repos.....	20.819
Maladie.....	4.043
Punition.....	161
	<hr/>
Total.....	101.582

Quant aux 246 individus présents au 31 décembre 1888, 14 étaient à l'infirmerie, 41 au repos par prescription médicale et 191 occupés. Les uns et les autres attendaient le premier départ, pour être dirigés vers le lieu de leur internement définitif.

TABLEAUX
